



COMMUNE DE PORTO-VECCHIO
(Corse du Sud)



Zone Spéciale de Conservation N°FR9400588

Document d'objectifs Natura 2000

« Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio »



Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore » du 21 mai 1992

Approuvé par Arrêté préfectoral n° 2012-038-0002

Du 7 février 2012





DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR9400588 « SUBERAIE DE CECCIA / PORTO-VECCHIO »

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) – Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Corse-du-Sud (DDTM 2A). Suivi de la démarche à la DDTM 2A : Daniel CHARGROS, Félicia AMIDEI et Christine RODRIGUEZ

Structure porteuse

Commune de Porto-Vecchio

Opérateur

Cabinet Symbiosa, en collaboration avec Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse, Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse et Association « A Muntagnera »

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction générale / Coordination / Cartographie : Boris PONEL, Symbiosa

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Valérie BOSC, Caroline MASSONI, CEN Corse – Fabrice TORRE, Orso CERATI, CRPF Corse

Contribution au diagnostic agricole (rédaction / cartographie) : David CATTEAU, A Muntagnera

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2011) : Orso CERATI, CRPF Corse

Inventaires faunistiques (2011) : Valérie BOSC, Caroline MASSONI, Julie PEINADO, CEN Corse

Crédits photographiques (couverture)

Boris PONEL, 2011, vue panoramique du site Natura 2000, mare temporaire de Muratello, Tortue d'Hermann, Chêne-liège

Référence à utiliser

PONEL B., (2011) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400588 « Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio »*, Cabinet Symbiosa, novembre 2011, 112 pages + Annexes



SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	6
FICHE D'IDENTITE DU SITE	8
INTRODUCTION GENERALE	12
PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE PRESENTATION - DIAGNOSTIC	15
Tableau 1 : Données administratives	17
Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site	19
Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	21
Tableau 4 : Données abiotiques générales	32
Tableau 5 : Grands milieux	34
Tableau 6 : Espèces d'intérêt patrimonial	38
Tableau 7 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43	42
Tableau 8 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	50
DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ENJEUX/OBJECTIFS	69
Tableau 9 : Récapitulatif des objectifs de développement durable	71
Tableau 10 : Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	72
Tableau 11 : Objectifs transversaux	74
TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION - FICHES ACTION	77
Tableau 12 : Proposition de mesures de gestion	79
BIBLIOGRAPHIE	108
ANNEXES	111

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de deux types de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite « Directive Oiseaux » ;
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « Directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn.

L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 844 sites pour les deux directives** (Baromètre Natura 2000, mai 2010) :

- **22 529 sites en ZSC** (Directive Habitats) : Ils couvrent 13,7 % de la surface terrestre de l'UE, soit **71 901 500 ha**, dont 13 292 300 ha en mer ;
- **5 315 sites en ZPS** (Directive Oiseaux) : Ils couvrent 11,4 % de la surface terrestre de l'UE, soit **59 348 600 ha**, dont 10 266 300 ha en mer.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, ...).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1749 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain** (MEDDTL, 2011) :

- **1367 sites en ZSC** couvrant 8,5 % de la surface terrestre de la France, soit **7 355 600 ha**, dont 2 683 800 ha en mer ;
- **382 sites en ZPS** couvrant 7,9 % de la surface terrestre de la France, soit **7 847 600 ha**, dont 3 491 400 ha en mer.

25 % des communes métropolitaines sont concernées par Natura 2000, ainsi que 58 % des communes littorales.

Natura 2000 en Corse

Le réseau corse des sites Natura 2000 comprend **88 sites pour 15,4 % du territoire régional, soit 897 562 ha**, dont 728 797 ha en mer (DREAL Corse, 2011) :

- **67 sites en ZSC** couvrant 13,1 % de la surface insulaire, soit **630 856 ha**, dont 516 307 ha en mer ;
- **21 sites en ZPS** couvrant 6,2 % de la surface insulaire, soit **266 706 ha**, dont 212 490 ha en mer.

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio**

Date de proposition comme Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) : **Février 2001**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR9400588**

Localisation du site Natura 2000 : **Corse**

Localisation du site Natura 2000 : **Corse-du-Sud (2A)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **1123,21 hectares**

Préfet coordinateur : **Patrick STRZODA, Préfet de Corse et de Corse-du-Sud - Alain CHARRIER, sous-préfet de Sartène**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Georges MELA, Maire de Porto-Vecchio**

Structure porteuse : **Mairie de Porto-Vecchio**

Opérateur : **Cabinet Symbiosa**

Prestataires techniques : **CRPF Corse, CEN Corse et A Muntagnera**

Commissions ou groupes de travail : **« Agriculture » et « Forêt »**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **voir page suivante**

L'Arrêté préfectoral n°2010-322-0005, en date du 18 novembre 2010, « Portant création et composition du Comité de pilotage local (COFIL) du site Natura 2000 n°FR9400588 « Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio » (Zone Spéciale de Conservation) », fixe la composition de cette instance comme suit, pour une durée de trois ans :

Services de l'Etat

Le sous-préfet de Sartène ;
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Corse-du-Sud ;

ou leurs représentants,

Elus, représentants des collectivités territoriales

Le Président du Conseil exécutif de Corse ;
Le Président du Conseil général de la Corse-du-Sud ;
Le Maire de Porto-Vecchio ;

ou leurs représentants,

Représentants des établissements publics

Le Délégué régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
Le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
Le Directeur de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse ;

ou leurs représentants,

Représentants des propriétaires, exploitants et utilisateurs des terrains inclus dans le site

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse, ou son représentant ;
Monsieur Louis Maxime FILIPPI, représentant les agriculteurs ;
Messieurs Guy PACINI et Charles COLONNA d'ISTRIA, représentants des propriétaires fonciers ;

ou leurs représentants,

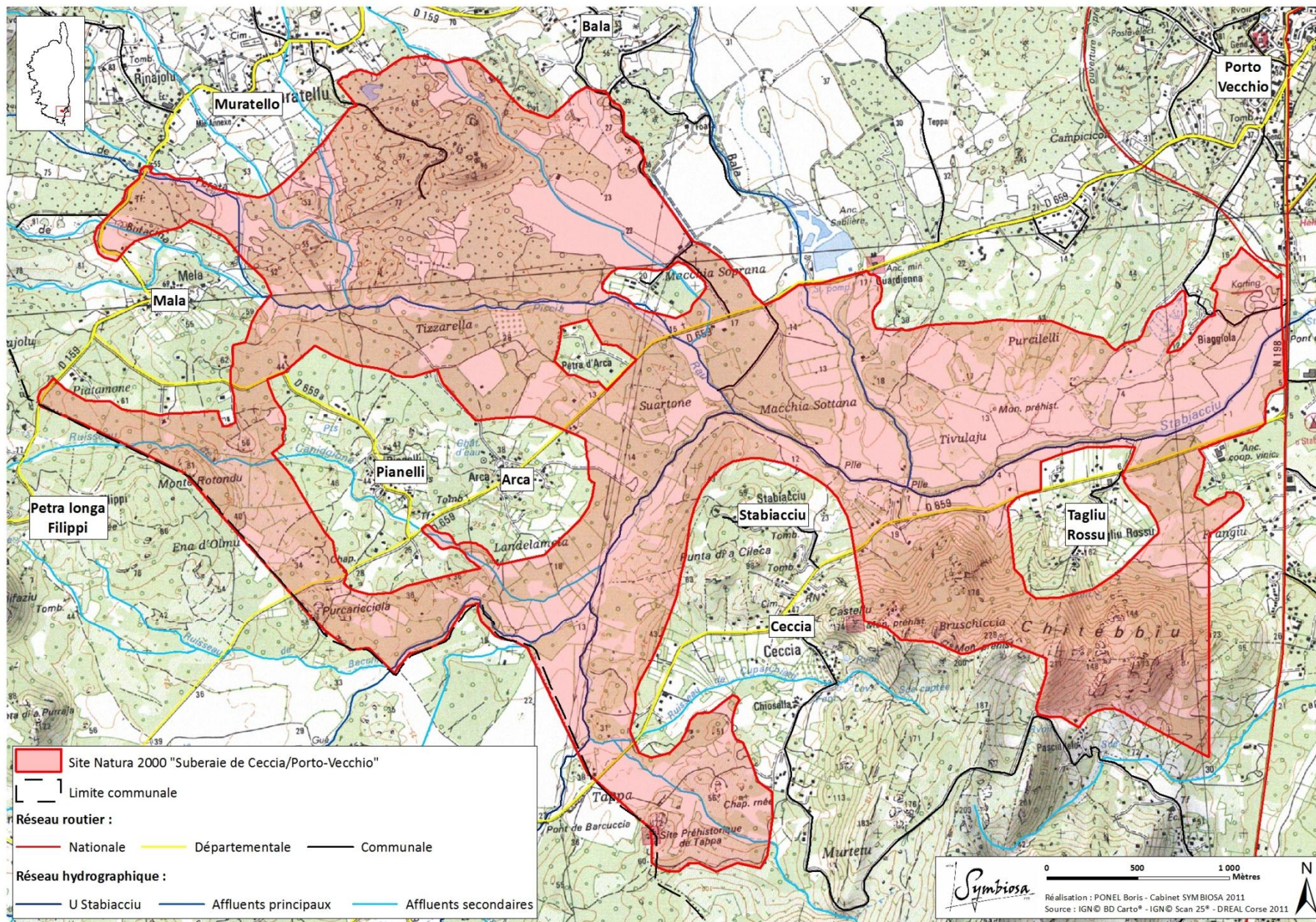
Usagers et socioprofessionnels

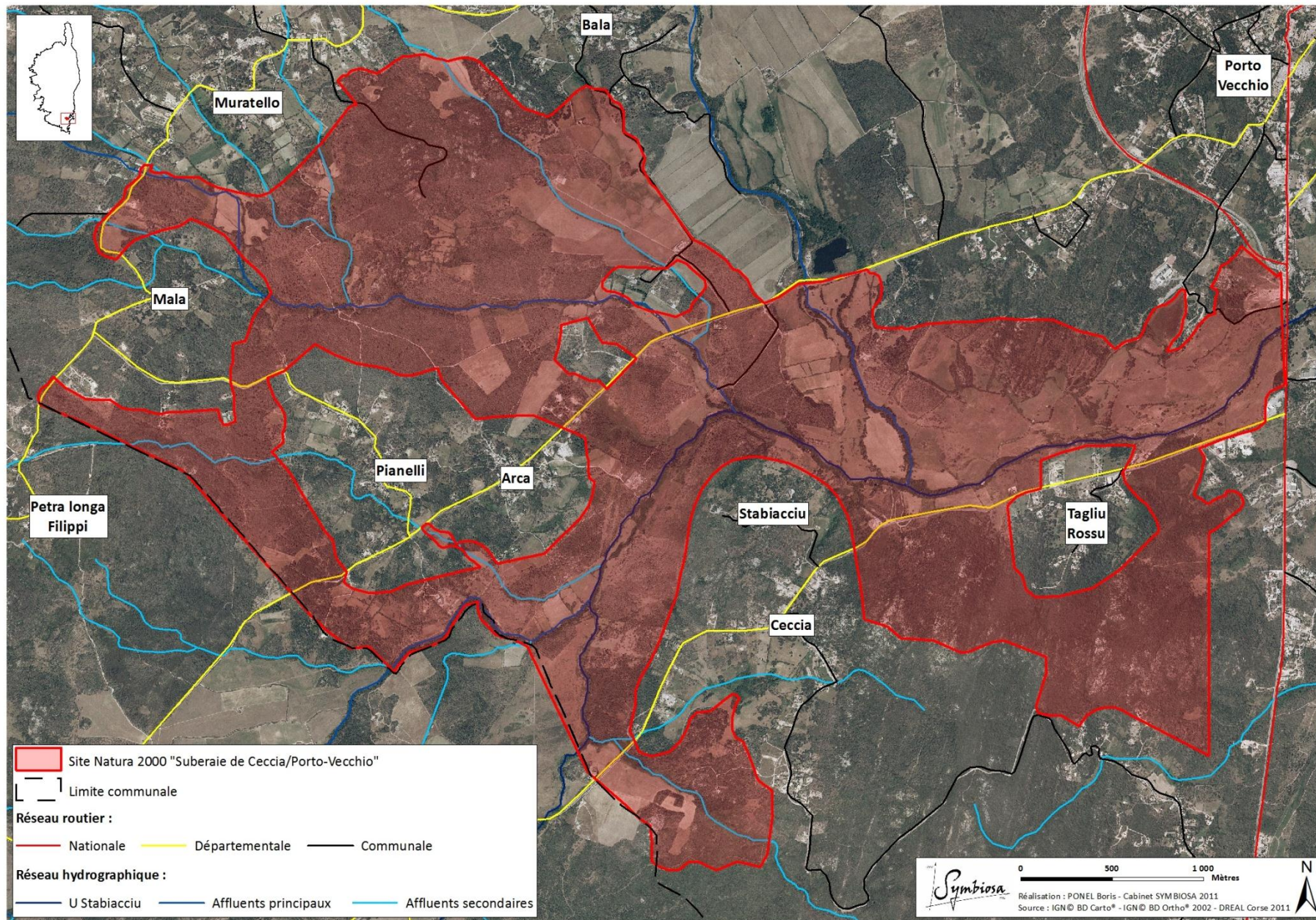
Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Corse-du-Sud ;
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse-du-Sud ;
Le Président du Conservatoire des Espaces Naturels de Corse / Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse ;
Le Président de la Société de Chasse de Porto-Vecchio ;
Le Président de l'Association U Castellu, défendant les intérêts des habitants de Ceccia ;

ou leurs représentants,

Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie et de la Terre et de la valorisation pédagogique

Mademoiselle Laetitia HUGOT, responsable du Conservatoire Botanique National de Corse ;
Monsieur Jean-Pierre NOUGAREDE, herpétologiste





INTRODUCTION GENERALE

Historique du site

Le site Natura 2000 FR9400588 « Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio » a été présenté à la Commission européenne, au titre de la Directive 92/43/CEE « Habitats-faune-flore » du Conseil du 21 mai 1992, comme proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC) en février 2002. A l'issue d'une évaluation communautaire, le site a été retenu et figure sur la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC) pour la région biogéographique méditerranéenne par la Décision 2006/613/CE de la Commission du 19 juillet 2006 (JOUE L 259/1 du 21 septembre 2006). Par suite, le site a été désigné en droit national sous le statut de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par l'Arrêté ministériel du 17 mars 2008 (JORF n°0081 du 5 avril 2008, texte n°26).

Le Maire de Porto-Vecchio assure la présidence du Comité de Pilotage local (COPIL) du site Natura 2000, en vertu de la décision du COPIL du 20 juillet 2010 et conformément aux dispositions offertes par la loi DTR de 2005 (art. 140 à 146). De plus, en vertu des compétences transférées, la commune de Porto-Vecchio assure la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs.

Description du site

Le site Natura 2000 représente 1123,21 hectares¹ pour un périmètre de 29,44 kilomètres, compris entre 1 et 229 mètres d'altitude (altitude moyenne de 30 mètres). Au sein du site Natura 2000, quatre enclaves de 151,93 ha (hameaux de Pianelli et d'Arca), 9,54 ha (hameau de Petra d'Arca), 11,22 ha (hameau de *Macchia Soprana*) et 48,07 ha (hameau de Tagliu Rossu) sont exclues du périmètre.

Le site comprend les plaines alluviales et agricoles du Stabiacciu et de ses affluents (Orgone, A Piscia et Bala) ainsi que les massifs forestiers de Chêne-liège et de Chêne vert situés dans l'arrière pays porto-vecchiaï, en contrebas des piémonts du nord de Muratellu. Il s'étend sur la partie ouest de la commune de Porto-Vecchio, depuis la sortie sud du centre bourg jusqu'à la limite communale ouest avec Sotta.

En particulier, **cette zone couvre une partie importante des plus belles subéraies de Corse**, habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitats ». Il s'agit d'un **secteur présentant également les plus fortes densités de Tortue d'Hermann (*Testudo hermannii*, Annexe II) de Corse** et donc de l'ensemble de son aire de répartition (France, Italie, ...), **ainsi que les habitats fréquentés par cette espèce les mieux conservés de l'île** et de France. En comparaison des 6,5 tortues/ha en moyenne sur l'ensemble de l'île, le site Natura 2000 de Ceccia se caractérise par une densité relative remarquable de 9,1 tortues/ha (de 4 à 17 tortues/ha selon les secteurs).

¹ DREAL Corse (2011) - Données SIG, date de validité : 22 décembre 2010

Le site se distingue par des paysages de boisements lâches de chênes-lièges entrecoupés de clairières, de prairies naturelles et de pâturages et par des paysages de cultures traditionnelles, caractérisés par la présence de haies vives et de bosquets. Cette mosaïque de milieux de type bocager, remarquable tant d'un point de vue écologique que traditionnel et culturel, nécessite un entretien adéquat pour le maintien de ces habitats.

La préservation des populations de Tortue d'Hermann à leur niveau actuel dans cette région est étroitement liée au maintien sur le site d'activités agropastorales traditionnelles – cultures entrecoupées de haies et de bosquets, milieux ouverts entretenus par le pâturage ovin/bovin, exploitation et entretien des boisements de chênes-lièges – puisqu'elles participent au maintien d'une mosaïque d'habitats favorable et caractéristique à cette espèce.

En plus de la Tortue d'Hermann, 5 autres espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats », ont également été répertoriées sur le site :

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Description
Reptile	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Tortue aquatique
	Phyllodactyle d'Europe	<i>Euleptes europaea</i>	Gecko
Amphibien	Discoglosse sarde	<i>Discoglossus sardus</i>	Crapaud
Insecte	Porte-queue de Corse	<i>Papilio hospiton</i>	Papillon
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Coléoptère

De nombreuses orchidées sont également présentes sur le site. Leur pérennité nécessite par ailleurs le maintien d'une activité pastorale.

Par ailleurs, la présence totalement isolée du Lézard de Bédriaga sur le site rocheux préhistorique de Tappa constitue une exception conférant au site une dimension patrimoniale supplémentaire. En effet, ce Lézard endémique cyrno-sarde est majoritairement présent sur zones rocheuses d'altitude.

6 habitats d'intérêt communautaire, inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitats », sont inventoriés sur le site Natura 2000, représentant 54,9% de sa superficie. En particulier, 2 de ces habitats sont particulièrement intéressants pour le site : les boisements de Chêne-liège et la mare temporaire de Muratello, qui constitue un habitat prioritaire :

Habitats d'intérêt communautaire	Code UE Natura 2000	Description
Mares temporaires méditerranéennes (prioritaire)	3170-1	Mare asséchée en période estivale, située à l'est de Muratello
Rivières (à Renoncles) oligotrophes acides	3260-1	Cours d'eau avec végétation de plantes aquatiques submergées
Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens	3290-1	Têtes de rivières s'asséchant en période estivale
Forêt à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	90A0	Boisements alluviaux de saules et peupliers
Subéraie Corse	9330-3	Boisements de Chêne-liège de l'étage thermo-méditerranéen
Yeuseraie à Gaillet scabre	9340-11	Boisements de Chêne vert de l'étage méso-méditerranéen

En particulier, le site se compose de :

Type	Occupation des sols
Boisements de Chêne-liège	35,5 %
Prairies	29,5 %
Boisements mixtes de Chêne-liège et Chêne vert	13,7 %
Boisements de Chêne vert	11,4 %
Ripisylves	5,9 %
Cours d'eau	1,0 %
Rochers	0,9 %
Mare temporaire	0,1 %
Autres	2,0 %

PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE PRESENTATION DIAGNOSTIC

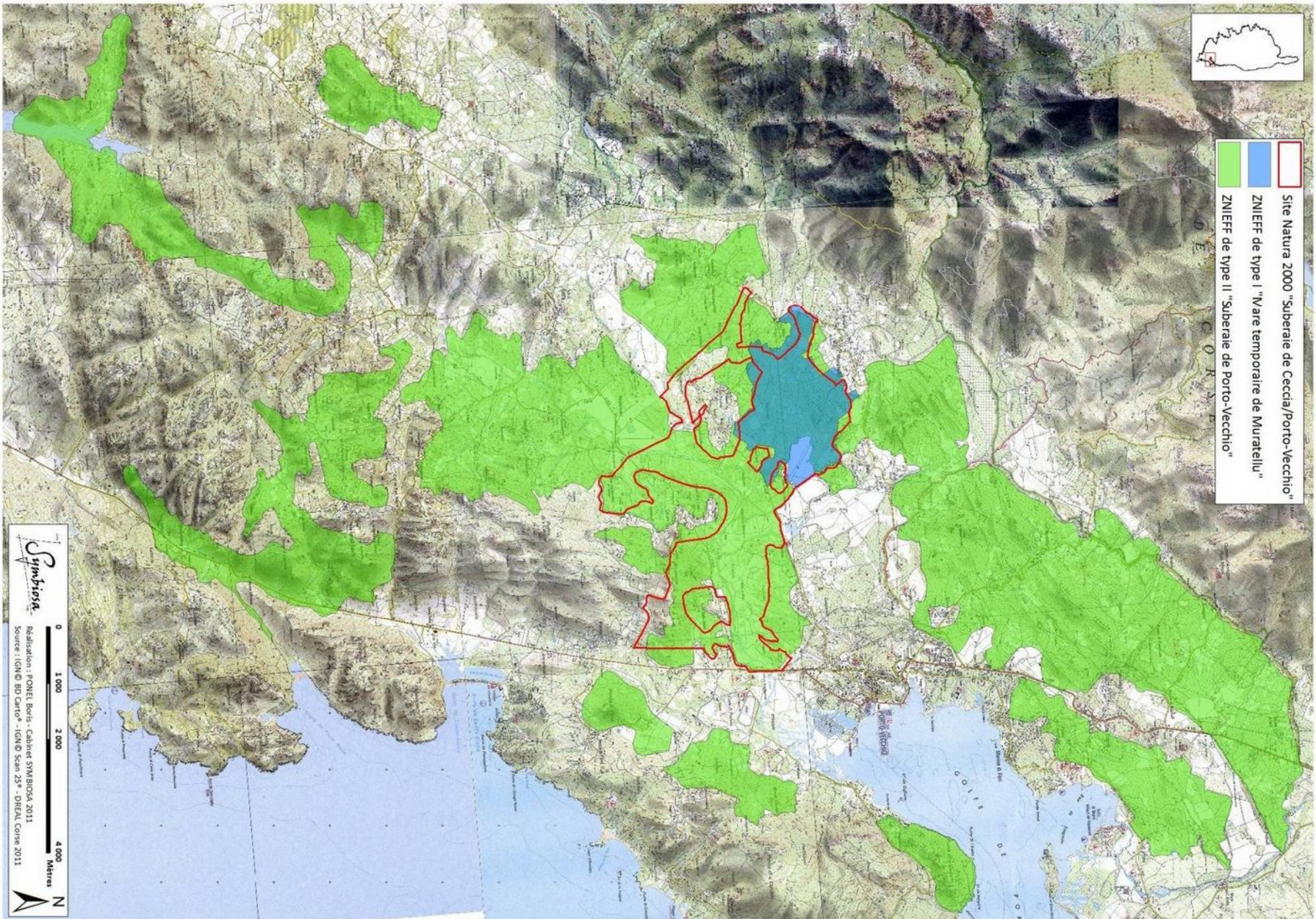


Tableau 1 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Corse	La Corse compte 88 sites Natura 2000, soit 15,4% de son territoire terrestre : 67 relèvent de la DH et 21 de la DO. 81,2% de la superficie des sites est en mer.	DREAL Corse, INPN
Départements	1	Corse-du-Sud	La Corse-du-Sud compte 47 sites Natura 2000, soit 10,6% de son territoire terrestre : 37 relèvent de la DH (dont 7 SIC/ZSC interdép) et 10 de la DO (dont 4 ZPS interdép).	DREAL corse, INPN
Communes	1	Porto-Vecchio	6,7% du territoire communal est inclus dans le site Natura 2000.	DREAL Corse, INPN
Habitants	Environ 1000 habitants sur le site (hameaux)	11 057 sur l'ensemble de la commune	Densité communale moyenne 65,6 hab/km ² (41,7 hab/km ² au niveau du canton et environ 1 hab/km ² sur le site Natura 2000).	INSEE (RP 2008)
Parcs naturels régionaux PNR	1	Parc naturel régional de Corse	Hors site Natura 2000. Concerne 27% de la commune inclus dans le périmètre du PNR.	DREAL Corse, PNR, IGN
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope APPB	1	Îlots de Stagnolu et Ziglione	Hors site Natura 2000. Concerne la protection de la flore terrestre de 2 îlots du golfe de Porto-Vecchio.	DREAL Corse
Zones importantes pour la conservation des oiseaux ZICO	2	Forêts domaniales de Corse, Îles Cerbicale	Hors site Natura 2000. Concerne les espaces montagneux et littoraux de la commune.	DREAL Corse
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ZNIEFF	2	ZNIEFF de type 1 : Mare temporaire de Muratello ZNIEFF de type 2 : Subéraie de Porto-Vecchio	Concerne les boisements de Chêne-liège (7785 ha et concernant 85,7% du site) et une mare en eau une partie de l'année (376 ha et concernant 29,7% du site). 15 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 en plus sur la commune.	DREAL Corse
Sites du Conservatoire du littoral	7	Embouchure du Stabiacciu (0 ha acquis - 109 ha autorisés),	Hors site Natura 2000. Concerne le littoral de la commune.	Conservatoire du littoral

		Îles Cerbicale (13 - 21), Palumbaggia (18 - 39), Tamaricciu (10 - 10), Asciaghju (0 - 14), Santa Giulia (310 - 324), Îlot du Toro (0 - 3)		
Réserves naturelles de Corse RNC	1	Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et des Îles Cerbicale	Hors site Natura 2000. Concerne le littoral de la commune.	OEC
Réserves de chasse et de faune sauvage RCFS	2	Réserve de chasse de Pruno (173,37ha), Réserve de chasse de Santa Giulia (310ha)	Hors site Natura 2000 (à proximité).	OEC
Sites classés et inscrits	1	Zone littorale de Palombaggia	Hors site Natura 2000. Concerne le littoral de la commune.	OEC
Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux SDAGE	1	1 mesure spécifique au bassin versant du Stabiacciu	Restaurer l'espace de liberté des cours d'eau et reconnecter leurs annexes hydrauliques.	CTC

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	1	0,03 % du site Natura 2000	0,43	Terrains du Ministère en charge de l'urbanisme et du logement	Cadastre
Propriétés des collectivités territoriales	2	0,41 %	5,76	Terrains de la CTC et du CG2A concernant les abords du Stabiacciu	Cadastre
Grandes propriétés privées	26	32,48 %	451,77	Propriétaires possédant plus de 10 ha (concerne 6,2% des propriétaires privés)	Cadastre
Petites propriétés privées	391	50,33 %	699,95	Propriétaires possédant moins de 10 ha	Cadastre
BND	71 propriétaires et 2 copropriétés	16,34 %	227,25	Bien non délimité	Cadastre
SCI	3	0,26 %	3,68	3 Sociétés civiles immobilières	Cadastre
Sociétés	2	0,14 %	2,00	Terrains d'une marbrerie et d'une station service	Cadastre

Le calcul des surfaces présenté ci-dessus est basé sur l'indication de la surface cadastrale de chaque parcelle. Les surfaces des parcelles partiellement incluses dans le périmètre Natura 2000 ont été entièrement comptées. La surface totale des parcelles incluses entièrement et partiellement dans le site Natura 2000 est donc ici de 1390,84 ha.

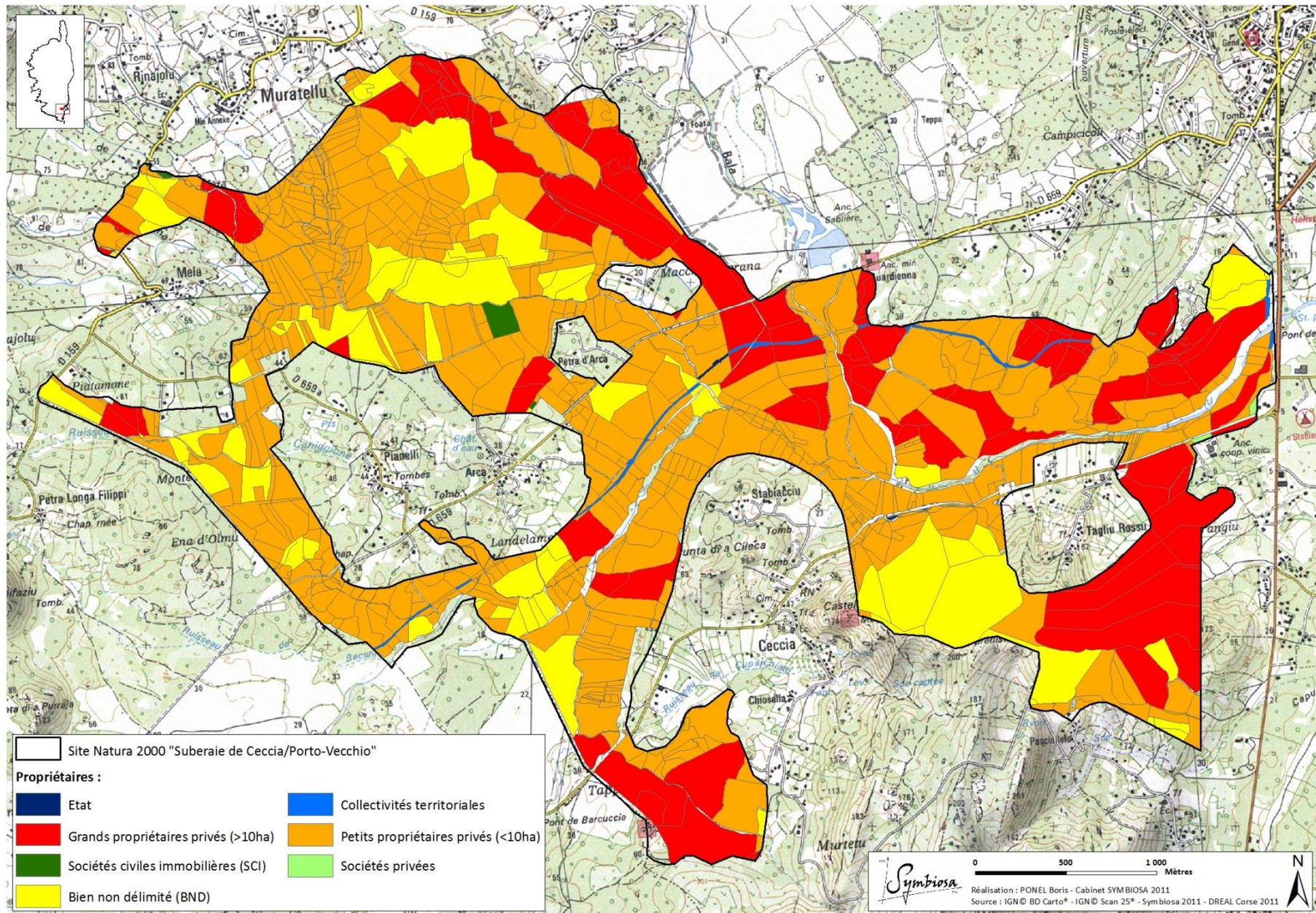


Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Urbanisation	401 Zones urbanisés, habitat humain	Zone U : 14,20 ha sur site, Zone AU : 8,09 ha	Urbanisation des hameaux de Precoggio, Tagliu Rossu, Ceccia, Stabiacciu, Pianelli, Arca, Petra d'Arca, Macchia Soprana, Mela, Muratellu, Bala. Risque de fragmenter les espaces naturels et les populations de tortues d'Hermann : importance des corridors écologiques.	DDTM2A
Agriculture	102 Fauche/coupe, 140 Pâturage, 141 abandon de système pastoraux, 151 Elimination des haies et boqueteaux, 170 Elevage du bétail	21 exploitants : 445 ha de SAU déclarées en 2009 (40% du site)	Eleveurs ovin lait et transforment (2), éleveur ovin viande (1), éleveurs bovin (18). Les terrains exploités sont des prairies (48%), des subéraies (28%) et des yeuseraies (24%). Utilisation fauche/coupe, pâturage. Problème d'élimination des haies et bosquets. L'abandon du pastoralisme a un impact sur la mosaïque d'habitat nécessaire à de nombreuses espèces et notamment la Tortue d'Hermann qui a besoin de zones dégagées comme de zones abritées.	A Muntagnera
Sylviculture	160 Gestion forestière, 190 autres activités agricoles et forestières (abandon sylviculture)	2 exploitants (officiels)	1 exploitation de liège avec récolte sur site et 1 exploitation du liège après achat aux propriétaires pour une revente du produit brut aux entreprises de transformation sardes. Abandon de la sylviculture : la gestion de certaines parcelles a pu être abandonnée. Le Chêne vert, pionnier envahit la subéraie. Les chênes lièges, non entretenus, concurrencés en eau et levés de façon minière dépérissent.	CRPF Corse
Chasse	230 Chasse, 976 Dégâts de gibier		Les sangliers creusent le sol pour la recherche de nourriture, au niveau de la mare temporaire de Muratellu. De plus, certaines espèces spontanément gênantes (<i>Avena sativa</i> , <i>Erigeron bonariensis</i>) se sont installées dans le milieu naturel via les apports de nourriture pour les sangliers.	CEN Corse

<p>Fréquentation touristique (liée au site préhistorique)</p>	<p>690 Autres loisirs et activité de tourisme, 720 Piétinement et surfréquentation</p>	<p>3 sites archéologiques remarquables datant de la préhistoire : Ceccia, Tappa et Tivulaju</p>	<p><u>Torre de Ceccia</u> : Surplombant le hameau de Ceccia sur un piton rocheux (lieu dit Castellu), cette construction circulaire daterait du XIV^{ème} siècle avant notre ère (âge du Bronze) <u>Coffres mégalithiques de Tivulaju</u> : Localisé sur une petite butte au milieu d'un champ en bordure du fleuve Stabiacciu, le site se composait de deux coffres (un seul subsiste aujourd'hui), chacun inséré dans un cercle de pierres comprenant plusieurs menhirs <u>Castellu de Tappa</u> : Ce complexe monumental fortifié situé sur une colline granitique fut construit au II^{ème} millénaire avant notre ère (1800-1000 avant JC) et serait l'une des premières forteresses construites en Corse. Dans les années 1960, des fouilles ont permis de découvrir d'inestimables témoignages (urnes, tessons de céramique, fragment de poignard, meules, ...)</p>	<p>Commune de Porto-Vecchio</p>
<p>Projet Cyrénée</p>	<p>512 Pipeline</p>	<p>Canalisation de 40 cm de diamètre enfouie sous 1 m de terrain naturel. Servitude de 10 m de largeur permettant l'accès des techniciens GRT Gaz (20 m durant phase travaux). Postes de sectionnement tous les 10 à 20 km</p>	<p>Projet de gazoduc raccordé au projet GALSI parcourant la plaine orientale de Bastia à Zonza et le sud de l'île de Zonza à Ajaccio, principalement sur terrains agricoles ou naturels (villages et centres urbains évités pour des raisons de sécurité). Le tracé de l'avant-projet traverse le site Natura 2000 entre les deux lignes haute-tension : impacts à évaluer sur les terres agricoles, la forêt de Chêne-liège et les habitats favorables aux populations de tortues d'Hermann, notamment liés aux bandes de servitude (élimination des arbres)</p>	<p>www.concertationcyrenee.fr</p>
<p>Lignes électriques</p>	<p>511 Ligne électrique</p>	<p>2 Lignes HT, nombreuses lignes BT et MT (notamment le long du réseau routier)</p>	<p>La gestion de la végétation opérée par ERDF (lignes basse et moyenne-tension) et RTE (lignes haute-tension) aux abords et sous les lignes électriques peut impacter l'habitat d'intérêt communautaire « subéraie corse ». Une Charte de bonnes pratiques, signée par les deux protagonistes, doit être appliquée sur le site Natura 2000</p>	<p>CNPF</p>

Risques incendies	948 Incendies naturels	ZAL de Muratellu (70ha sur 6,8km). 23,5 km de ZAL prévus sur et en périphérie proche du site. Pistes DFCI : Muratellu-Arca (3185m), Monte Rotondu (1730m).	Pas d'incendies sur le secteur depuis 1981. Les incendies menacent les habitats forestiers ou les fruticées ainsi que les espèces qui y vivent et notamment la Tortue d'Hermann. 2 pistes DFCI et 1 ZAL prévue en limite nord-ouest du site, proche de Muratellu, parcourent le site Natura 2000. 4 nouvelles ZAL sont également prévues dans le PIDAF de Porto-Vecchio (document devant être révisé en 2012).	DDTM2A
Risques inondation	941 Inondation	Aléa inondation très fort (260 ha), fort (334 ha), modéré (349 ha).	Aléa inondation concerne la partie aval du Stabiacciu et aval de ses affluents (Orgone, Bala et A piscia). En particulier, toute la partie nord-est du site Natura 2000 est inondable : aléa très fort (depuis l'embouchure de la rivière de Bala).	DDTM2A

Typologie et localisation des exploitations

L'activité agricole est une composante marquante sur ce site Natura 2000, en effet, 21 exploitants ont déclaré des surfaces agricoles utilisées sur le site en 2009 pour une surface totale de 445 ha soit 40 % du site.

Sur les exploitations recensées, 2 exploitants sont éleveurs ovin lait et transforment (A et M), 1 exploitant est éleveur ovin viande (T) et les 18 autres sont éleveurs bovins. La majorité des exploitants est locataire sur le site mais ceux-ci ne disposent pas toujours d'accords écrits des propriétaires. Quelques-uns sont propriétaires ou utilisent des propriétés familiales.

On constate que la plupart des terrains exploités sont constitués de zones humides et de subéraies. Ceux en nature de prairies sont principalement situés le long des ruisseaux de Muratellu et de Bala, affluents du Stabiacciu qui forme dans son lit majeur une belle plaine exploitée. D'après la cartographie des habitats, les zones utilisées se répartissent comme suit : 213 ha sont constitués de prairies (48 %), 107 ha de yeuseraies (24 %) et 125 ha (28 %) de subéraies. Les animaux parcourent également les aulnaies, essentiellement pour s'abreuver.

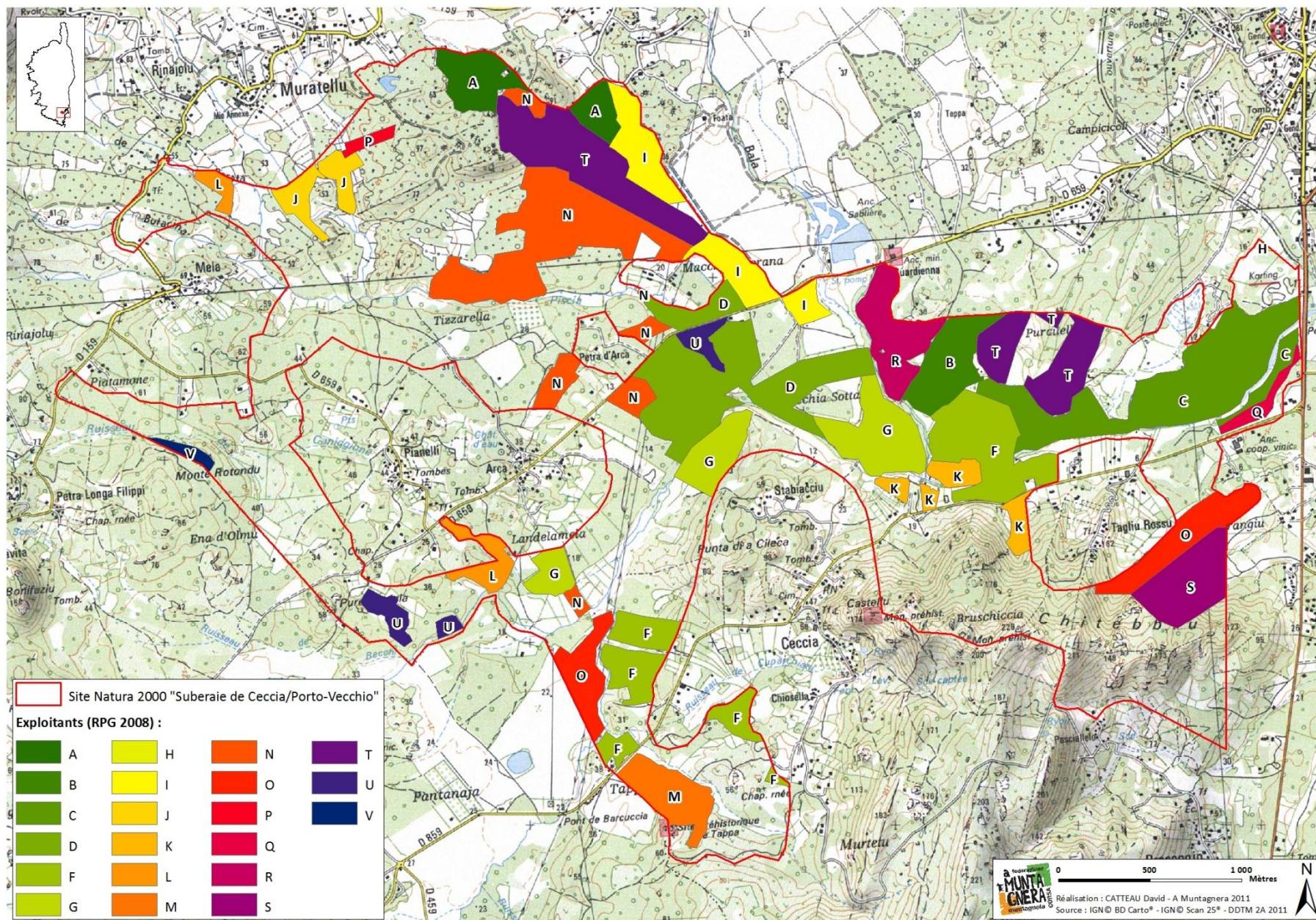
Utilisation des surfaces déclarées

Avec 232 ha, l'utilisation de la forêt à des fins pastorales (sylvo-pastoralisme) constitue un trait dominant de l'activité agricole sur le site. Ces zones sont plus particulièrement utilisées par 8 exploitants (D, F, G, N, O, S, T et U). Ces zones sont plutôt utilisées en automne-hiver-printemps pour la consommation des glands et des feuillus comestibles accessibles aux bovins, et accessoirement l'été pour profiter de l'ombrage que procurent ces zones aux animaux. Il manque cependant quelques données sur le couvert des différents types de peuplements (ouverts/semi-ouverts/fermés) afin de mieux cerner les zones les plus utilisées de celles plus délaissées ou en cours d'embroussaillage.

Par ailleurs, la prairie constitue la deuxième zone utilisée par les exploitants. Celle-ci est de bonne qualité car approvisionnée en eau quasiment toute l'année. Certains exploitants (D, G, I, M et N) utilisent tout ou partie de ces parcelles pour la production de fourrage (foin). La récolte a généralement lieu en une coupe unique à partir de la fin juin. Le regain est pâturé durant l'été ou en début d'automne. Cette alternance fauche/pâture est une pratique recommandée pour la biodiversité des prairies et permet d'éliminer les refus. Certaines parcelles, minoritaires, sont ensemencées en prairies artificielles temporaires.

Certains exploitants ont éliminé et continuent d'éliminer les haies de séparation entre les parcelles cultivées (généralement des ronces), la plupart les maintient en état par un entretien annuel et d'autres enfin les laissent s'élargir sans intervenir en plus de l'action des animaux. On observe peu de haies boisées à l'intérieur des zones de prairie, si ce n'est les cordons constitués par l'aulnaie et le long de quelques fossés de drainage. Ces zones prairiales concernent plus particulièrement 8 exploitations (A, C, D, F, G, I, M, N et O).

Ainsi on constate que 5 exploitants (D, F, G, N, O), soit près d'un quart, ont une exploitation mixte c'est à dire qu'elle mobilise autant de surfaces fourragères que de surfaces forestières.



On peut également remarquer que près de 50 ha de prairies sur le site ne sont pas déclarés comme étant utilisés par 1 exploitant. On peut alors se demander si cela ne traduit pas une baisse de l'activité agricole sur le site. Il est aussi possible que certains exploitants n'aient pas déclaré la totalité des terrains utilisés afin de respecter les fourchettes de chargement animal pour l'obtention des aides agricoles.

Concernant le chargement animal global sur le site, celui-ci est inconnu, de même que le chargement instantané sur les différentes parcelles déclarées. Ceci tient à deux raisons principales :

- difficulté d'obtenir des données chiffrées fiables concernant le nombre d'animaux ;
- manque d'enregistrement par les éleveurs du calendrier de pâturage.

Les surfaces bénéficiant de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

A l'intérieur du périmètre Natura 2000, des MAET ont été souscrites sur près de 50 ha soit 11 % de la surface agricole utilisée et concernent 5 exploitations (J, L, M, R et T), soit presque un quart des exploitations présentes sur le site. Deux types d'engagements ont été souscrits entre 2008 et 2010 pour une période de 5 ans :

- gestion des pelouses et des landes en sous-bois (mesure 214, engagement E3-8). Cette mesure a été souscrite par 3 exploitants (J, R et T) pour 23,5 ha ;
- lutte contre la pression des adventices dans les prairies naturelles et artificielles pérennes et non irriguées (mesure 214, engagement E3-9). Cette mesure a été souscrite par 4 exploitants (J, L, M, T) pour 25,5 ha.

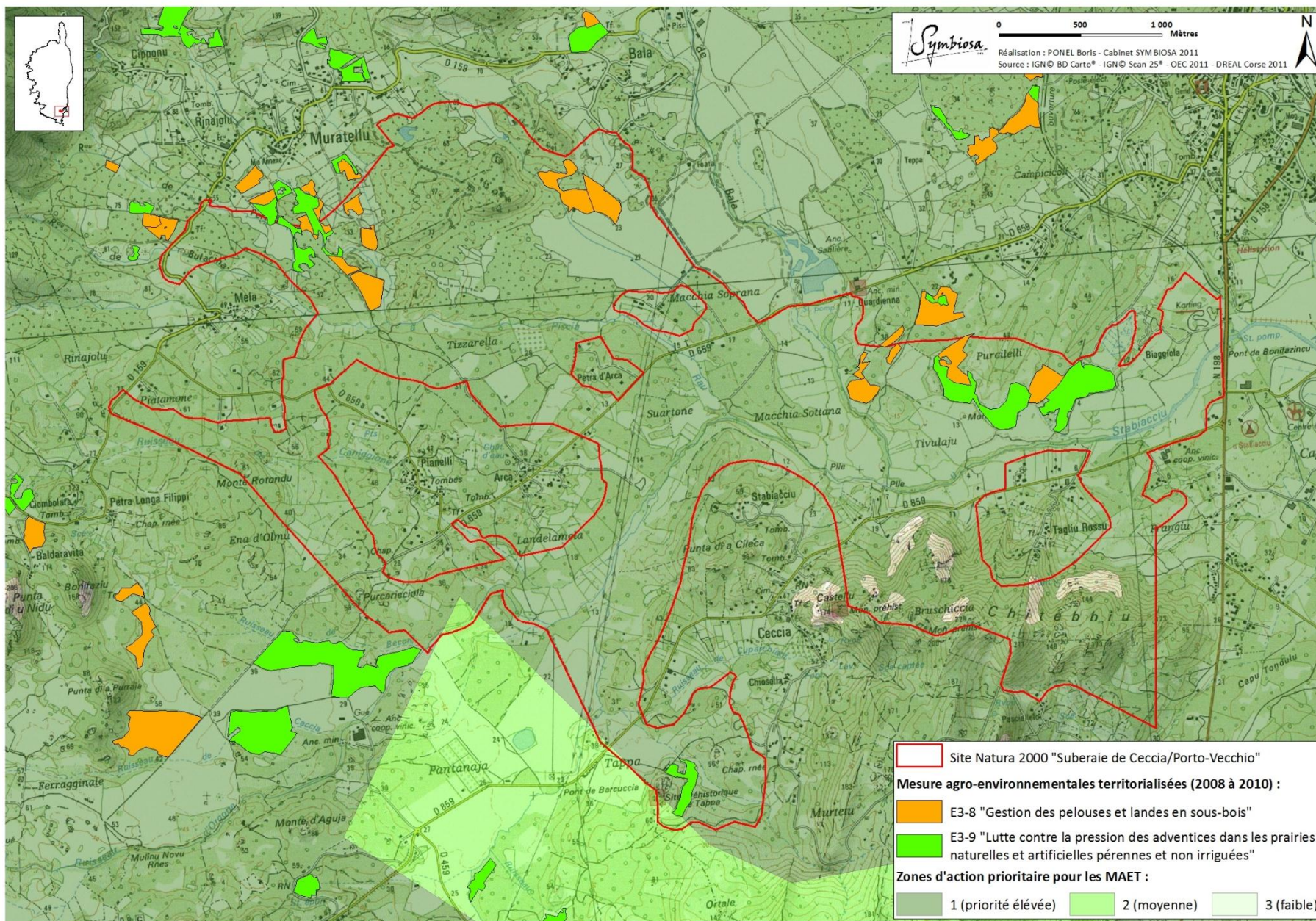
Ces engagements font partie de l'enjeu E3 : pastoralisme et paysage. Ainsi, il est à noter qu'aucun engagement inhérent à l'enjeu E1 : biodiversité, n'a été souscrit sur le site. Certaines mesures concernant le maintien et/ou la conservation des habitats et espèces de la directive Habitats pourraient être mobilisées. D'autres engagements intégrant l'enjeu E3 pourraient également être mis en œuvre dans les années à venir.

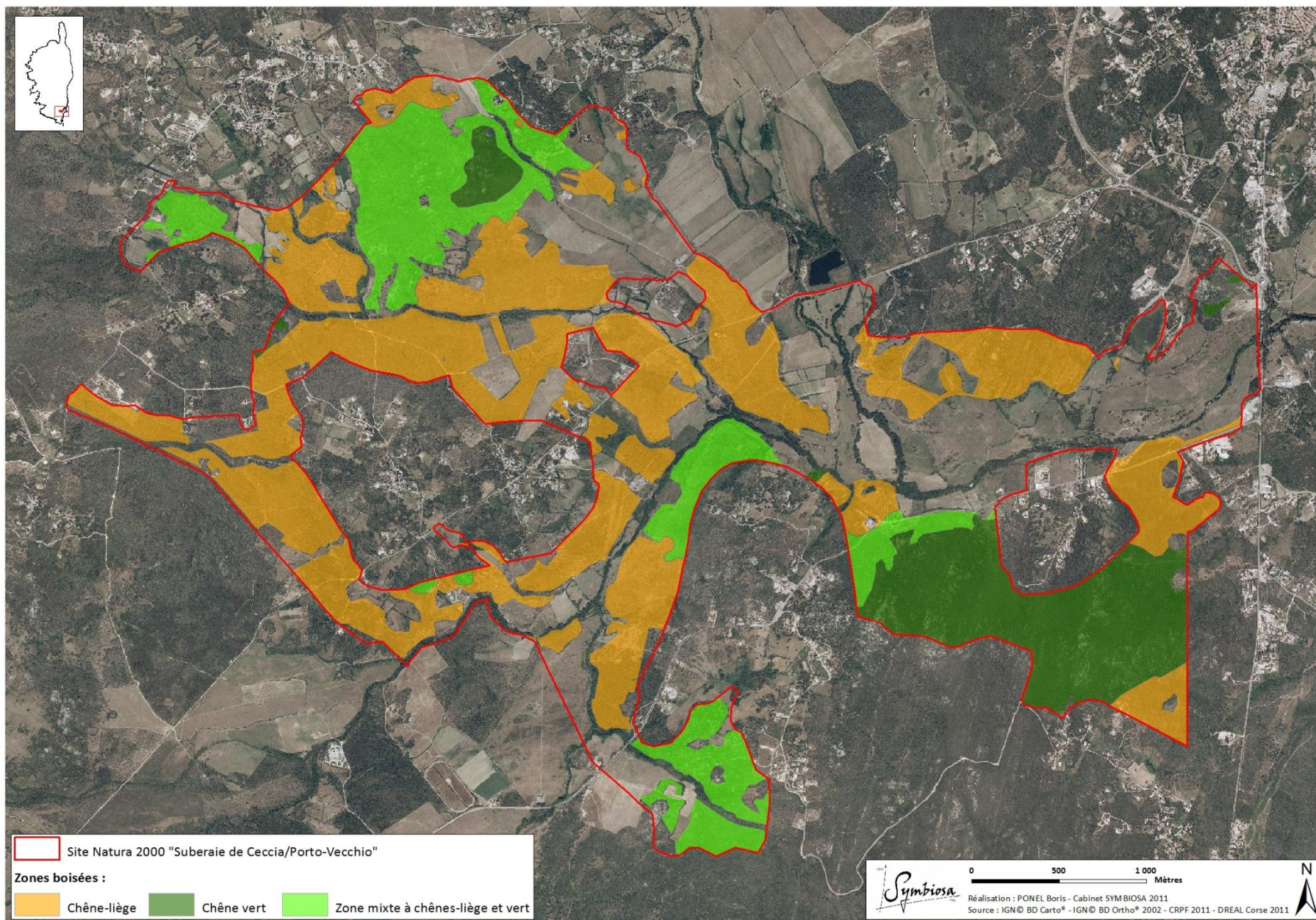
Éléments complémentaires

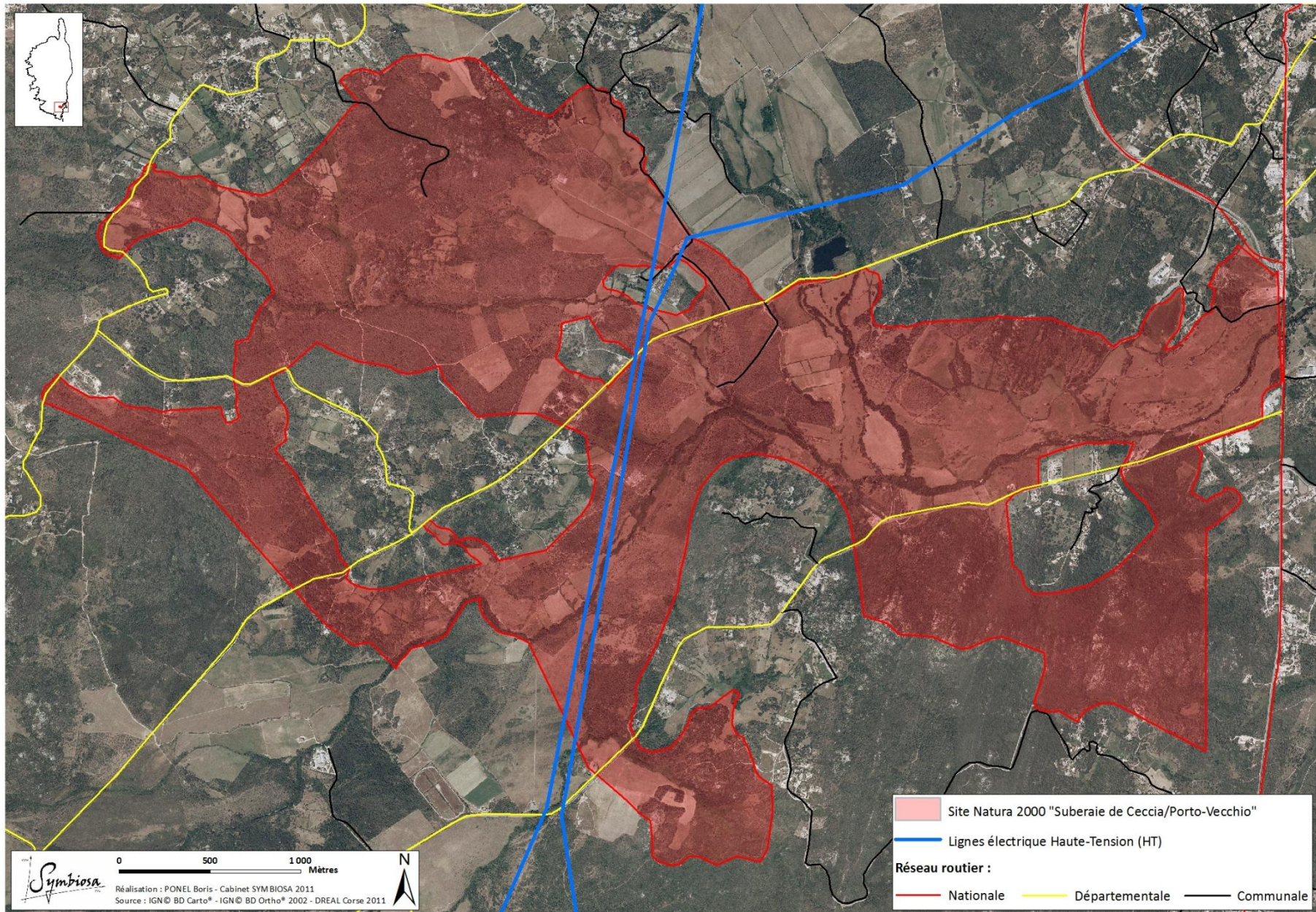
Il existe toujours sur le site quelques détenteurs d'animaux, souvent agriculteurs retraités, qui conservent quelques bêtes pour se faire un petit complément de revenu mais sans les déclarer pour éviter la paperasserie administrative. Ceci est tout de même anecdotique sur le site. On peut également noter que seuls 2 exploitants (J et K) pratiquent toujours la transhumance, sur le plateau du Coscione, soit moins d'un dixième. Enfin, au niveau du parcellaire, 447 parcelles cadastrales appartenant à 131 propriétaires sont concernées par l'activité agricole.

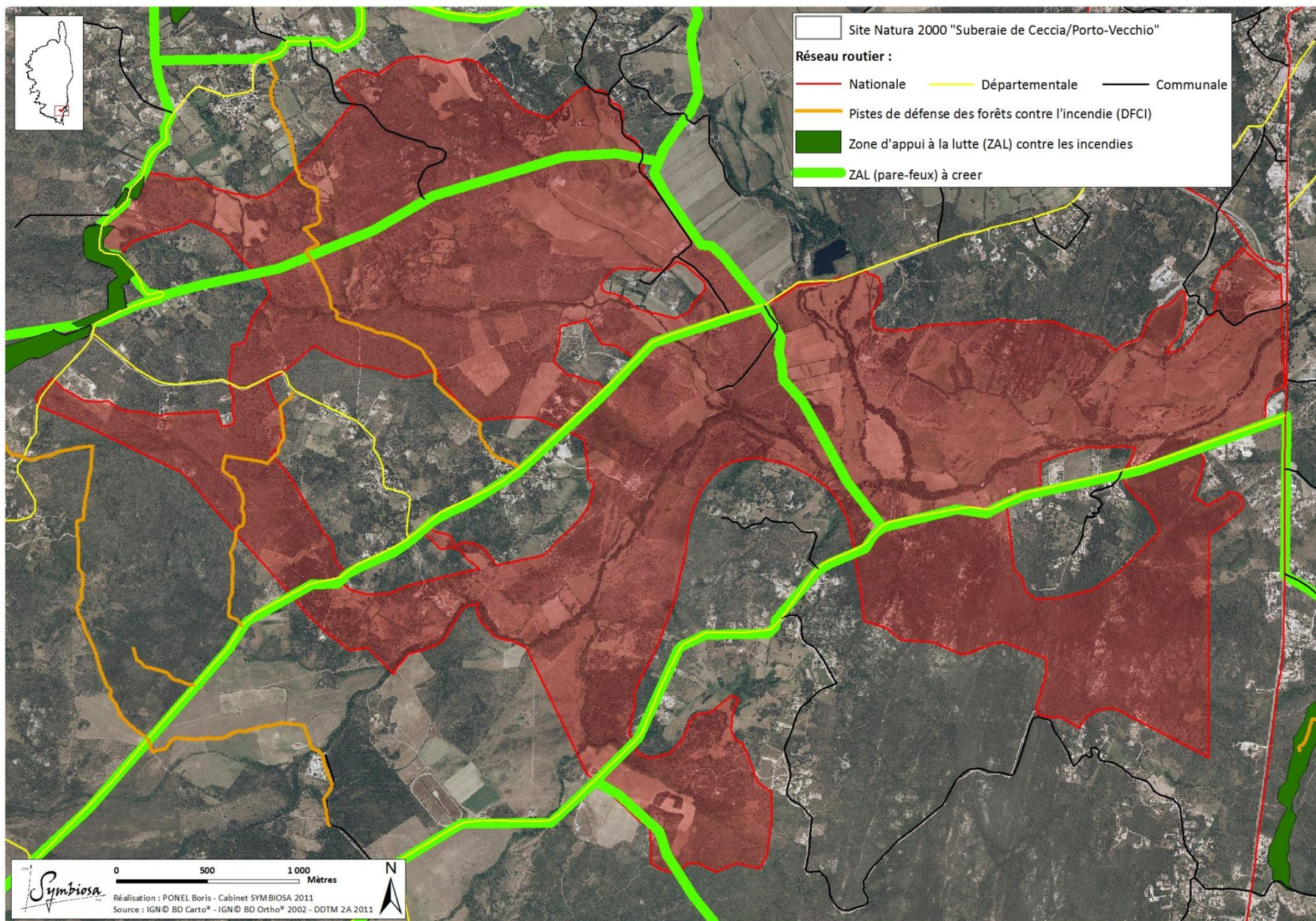
Activité sylvicole

Il ressort de l'état des lieux, que l'exploitation forestière, notamment à travers la récolte de liège qui demande une main d'œuvre qualifiée afin de préserver au mieux l'habitat « forêt de Chêne-liège », constitue l'activité la plus concernée par la protection des habitats et des espèces du site.









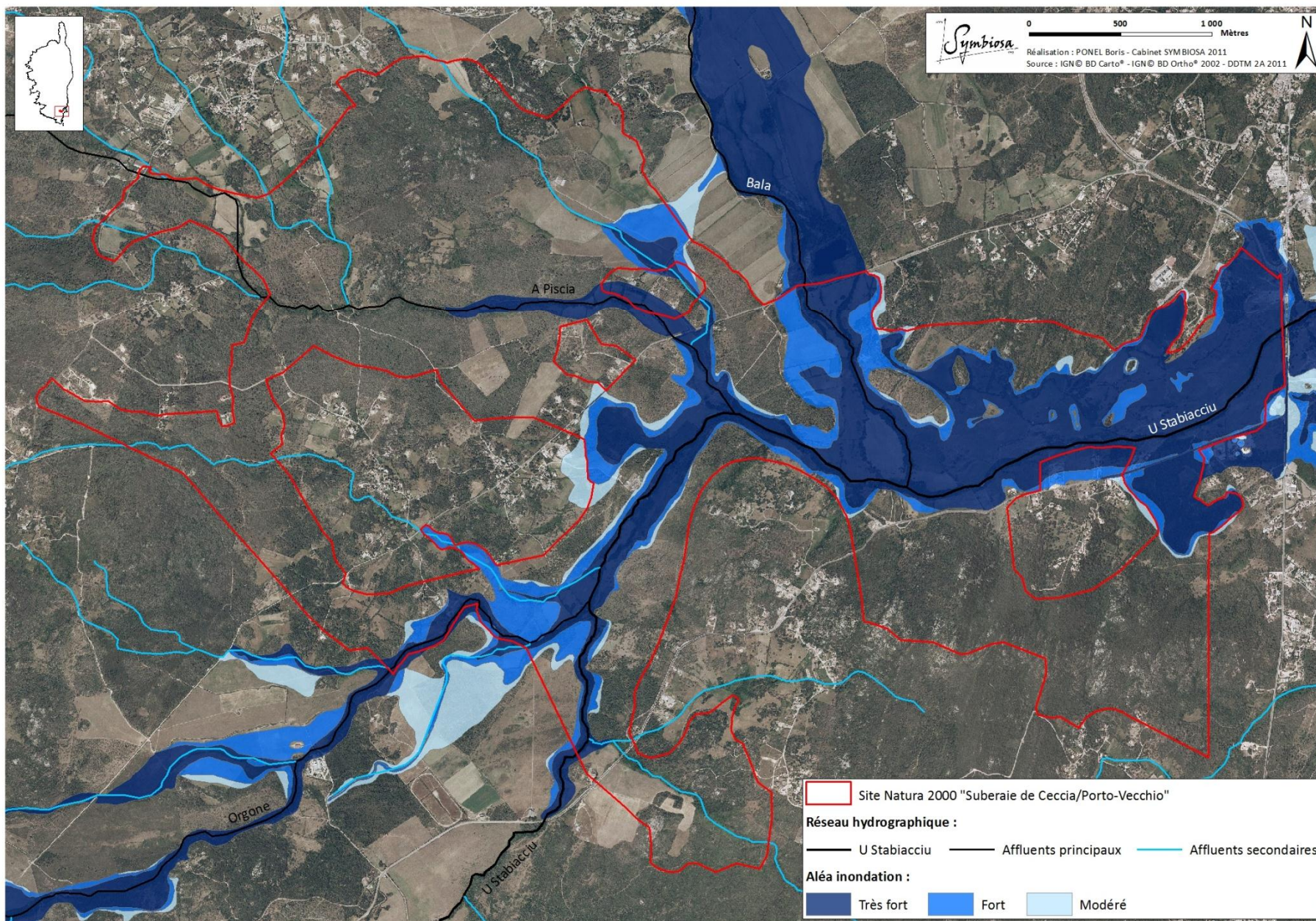


Tableau 4 : Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Climat	De type méditerranéen sous influence littorale.	Climat chaud et sec (les massifs montagneux au nord de Muratellu, orientés sud-ouest/nord-est stoppent les influences froides ou pluvieuses venues du nord). Néanmoins forte influence maritime sur le site (humidité constante). Température moyenne annuelle 16,7°C (min 10,5 en janvier, max 24,9 en août) et plus de 2700h d'ensoleillement par an. Précipitations moyennes annuelles entre 600 et 800mm, avec moins de 90 jours de pluie par an.	Météo France
Géologie	Zone cristalline (Hercynienne) à Granite de Corse centrale à grain moyen.	Le site est essentiellement constitué de roches granitiques (granodiorites tendres). Cependant, les dépôts alluviaux et colluviaux (alluvions fluviales récents) à sols bruns du lit majeur du Stabiacciu et de ses affluents (Orgone et Bala) masquent ce substrat granitique.	BRGM, IGN
Pédologie	Données non disponibles.	Données non disponibles.	
Topographie	L'altitude varie de 1 m (partie aval du Stabiacciu) à 229 m (<i>Monte Bruschiaccia</i> sur les crêtes du <i>Chitebbiu</i>).	Le site est une plaine alluviale en légère pente ouest-est (en moyenne entre 50 et 10m). Etat végétation : thermo* et méso**-méditerranéen. * 1 à 100m aux adrets, ** 100 à 700m aux ubacs et 1000m aux adrets.	OEC, IGN
Hydrographie	1 fleuve (Stabiacciu) et 3 affluents (A Piscia, Bala et Orgone) pour un linéaire sur le site de 22 km. Mare temporaire de Muratello (1 ha).	Cours d'eaux principaux sur le site : fleuve Stabiacciu (9,2km), ruisseau A Piscia (3,7km) et un de ses affluents (2,1km), rivière de Bala (1,4km) Occupation du sol du bassin versant du Stabiacciu : 78% forêts et espaces naturels, 19% espaces agricoles, 2% espaces artificialisés, 1% zones humides.	SANDRE, IGN
Hydrologie	Ruisseaux permanents : 18,6 km Ruisseaux temporaires : 3,4 km	Qualité des cours d'eau : Stabiacciu (bon état écologique et chimique), A piscia et Bala (très bon état écologique).	DREAL Corse, DDTM2A, IGN

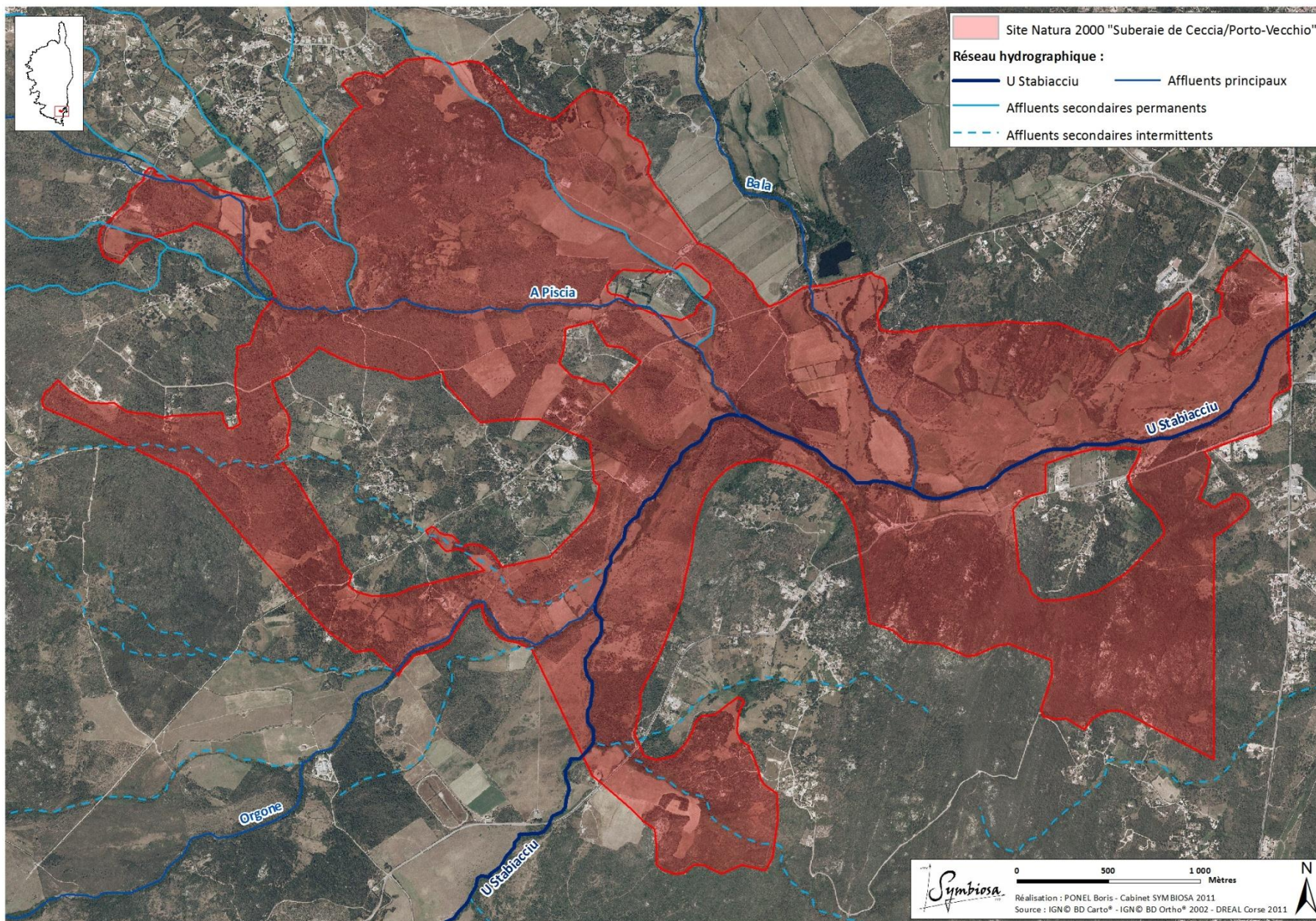
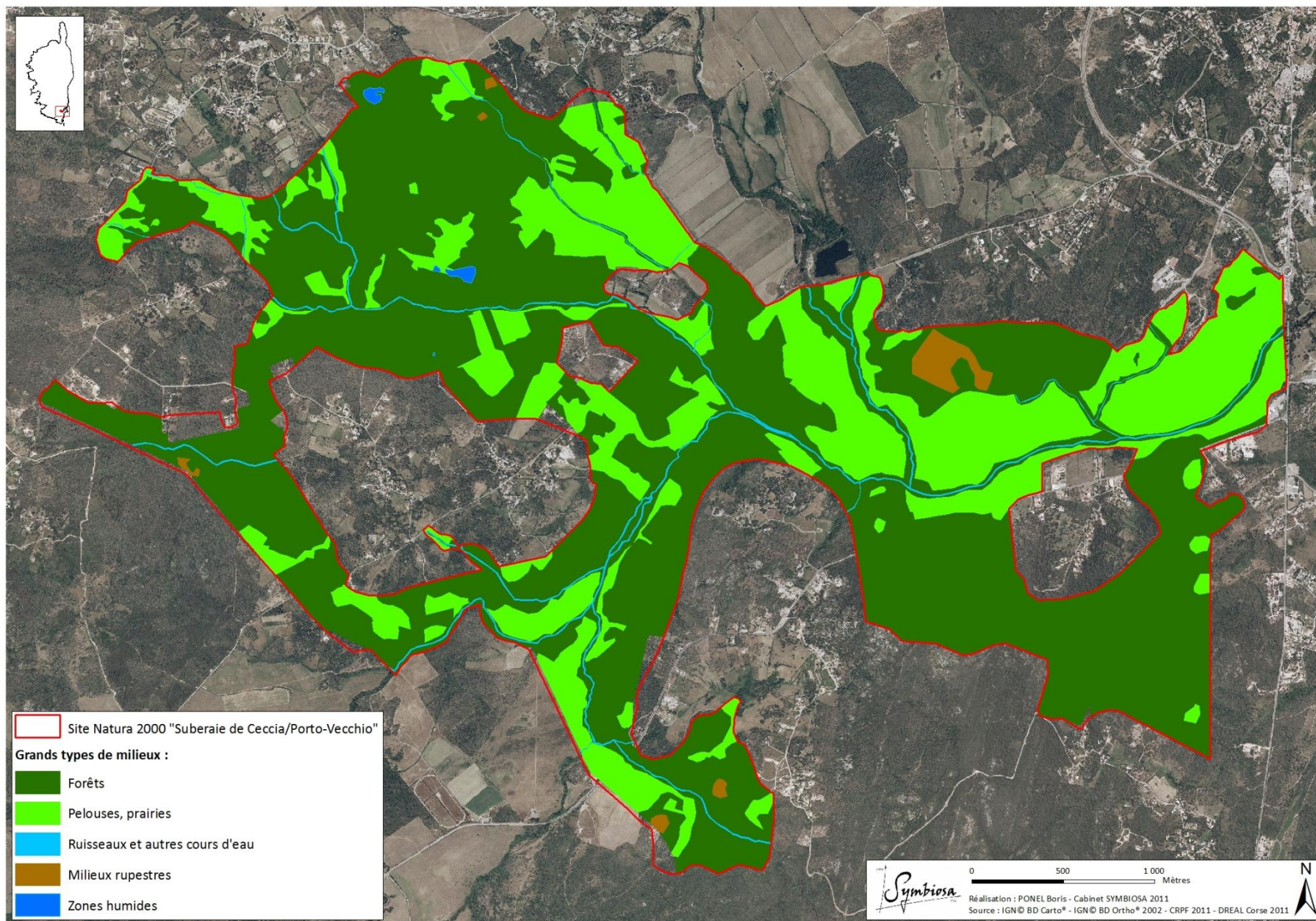


Tableau 5 : Grands milieux

Grands milieux	Surface de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources
Forêts	742,74 ha	Défavorable	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (code UE 92A0) Forêts à <i>Quercus suber</i> (9330) Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	<i>Testudo hermanni</i> (code UE 1217)	948 : incendies 190 : abandon de la sylviculture	BD ortho IGN 2007, Cartographie habitats CRPF 2011
Pelouses, prairies	329,05 ha	Favorable		<i>Testudo hermanni</i> (1217)	141 : déprise pastorale 240 : prélèvements de tortues d'Hermann	BD ortho IGN 2007, Cartographie habitats CRPF 2011
Milieux rupestres	9,70 ha	Favorable		<i>Euleptes europaea</i> (1229), <i>Coluber viridiflavus</i> , <i>Podarcis tiliguerta</i> , <i>Natrix natrix</i>		BD ortho IGN 2007, Cartographie habitats CRPF 2011
Zones humides	1,65 ha	Favorable	Mares temporaires méditerranéennes (3170 : habitat prioritaire)	<i>Emys orbicularis</i> (1220), <i>Hyla arborea</i> subsp. <i>sarda</i> , <i>Discoglossus sardus</i> (1190)	963 : maladie des amphibiens (chytridiomycose) 954 : espèces gênantes 976 : dégâts des sangliers	BD ortho IGN 2007, ASTERE, 2007 Cartographie habitats CRPF 2011
Ruisseaux et autres cours d'eau	11,76 ha	Favorable	Rivières intermittentes méditerranéennes du <i>Paspalo-Agrostidion</i> (9290)	<i>Emys orbicularis</i> (1220), <i>Hyla arborea</i> subsp. <i>sarda</i> , <i>Discoglossus sardus</i> (1190)	963 : maladie des amphibiens (chytridiomycose) à surveiller 954 : Tortue de Floride invasive à surveiller 701 : pollutions	BD ortho IGN 2007, Cartographie habitats CRPF 2011



Les altitudes sur le site sont comprises entre 1 et 229 mètres, ainsi, les étages de végétation occupés sont les étages thermoméditerranéen et mésoméditerranéen. Le site est largement dominé par la forêt sempervirente (subéraie/yeuseraie), mais d'autres grands milieux sont présents : zones humides, zones rupestres, maquis, prairies. Il est aussi parcouru par deux principaux cours d'eau : le Stabiacciu (affluent : ruisseau A Piscia) et le ruisseau de Caniggione.

Les menaces sur ces milieux et espèces sont diverses

Abandon du pastoralisme (code FSD 140) : L'abandon du pastoralisme a un impact sur la mosaïque d'habitat nécessaire à de nombreuses espèces et notamment la tortue d'Hermann qui a besoin de zones dégagées comme de zones abritées.

Abandon de la sylviculture (code FSD 190) : La gestion de certaines parcelles a pu être abandonnée. Le Chêne vert, pionnier envahit la subéraie. Les chênes lièges, non entretenus, concurrencés en eau et levés de façon minière dépérissent.

Impact des sangliers : Les sangliers creusent le sol pour la recherche de nourriture, au niveau de la mare. En été, l'*Héliotropum supinum* pousse dans ces zones (ASTERE, 2007).

Espèces spontanées gênantes : L'avoine cultivé (*Avena sativa*) et la Vergerette de Buenos-Aires (*Erigeron bonariensis*) se sont installées dans le milieu naturel via les apports de nourriture pour les sangliers (ASTERE, 2007).

Incendies (code FSD 948) : Les incendies menacent les habitats forestiers ou les fruticées ainsi que les espèces qui y vivent et notamment la Tortue d'Hermann.

Risques sanitaires possibles (code FSD 963) :

Maladies ou ravageurs du chêne-liège : Les subéraies de ce massif sont dépérissantes depuis de nombreuses années suite à l'imbrication de différents facteurs biotiques et abiotiques. Le vieillissement des peuplements ainsi que les incendies récurrents sont les facteurs prédisposants. Les sécheresses répétées depuis les années 1980, les incendies et les fortes attaques du bombyx disparate (chenille défoliatrice) sont les facteurs déclenchants ; les blessures lors des levées, les attaques d'insectes (les défoliateurs, le platype, ...) et de pathogènes (*Hypoxylon mediterraneum*, *Diplodia corticola*, ...) sont les principaux facteurs aggravants.

Principaux ravageurs et pathogènes du chêne liège :

- **Bombyx disparate :**

Ce papillon (*Lymantria dispar*), issu du Japon se rencontre aujourd'hui dans le sud et l'est de l'Europe. Il est difficile de prévoir la venue du phénomène, sauf à mettre en place un réseau de surveillance des niveaux de population du Bombyx disparate. Les chenilles phytophages et non urticantes provoquent la

défoliation des arbres en mai-juin mais n'engendrent de mortalité que par défoliations complètes successives. Lors de pullulations, les traitements sont surtout à base de *Bacillus thuringiensis* (bactérie biologique) sur les zones forestières limitrophes des zones habitées pour tuer un maximum de chenilles de premier stade. Il est déconseillé de lever le liège pendant les années de forte attaque de Bombyx.

- Le charbon de la mère :

Ce champignon (*Hypoxylon mediterraneum*) attaque des arbres déjà blessés et peut provoquer leur mort. Le liège se fend alors sur une grande longueur. La solution est de couper les branches atteintes ou l'arbre entier et de tout brûler.

- Le Platype :

Ce coléoptère xylophage (*Platypus cylindrus*) peut être mortel, il s'attaque généralement aux troncs démasclés. La solution est de couper les branches atteintes ou l'arbre entier et de tout brûler.

- Le chancre sec :

Parasite de blessure et de faiblesse, il colonise les arbres blessés lors des levées et les arbres faibles d'une manière générale. Il est souvent mortel lorsqu'il est associé à d'autres facteurs (Stress, insectes), des traitements fongicides sont réalisés systématiquement en Espagne.

Maladie des amphibiens :

- La chytridiomycose : cette maladie récemment apparue en Corse peut provoquer des mortalités chez les amphibiens de montagne tels que les **discoglosses, la Salamandre de Corse et l'Euprocte de Corse**. L'apparition de cette maladie sur la zone Natura 2000 doit être surveillée.

Espèces invasives : La Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) est invasive en Corse, elle est déjà présente dans plusieurs cours d'eau. Cette sous espèce nord américaine a été importée des années 60 à 90, elle est considérée comme Nouvel Animal de Compagnie (NAC). Cette espèce gêne la tortue cistude locale (*Emys orbicularis*) notamment pour l'accès aux sites de bain de soleil. Cette espèce n'a probablement pas encore été observée sur le site Natura 2000. Il est important qu'aucun individu ne soit relâché dans le milieu naturel. Des mesures d'information des usagers et locaux doivent être prises. Et en cas d'observation de tortues de Floride, les individus devront être capturés au plus vite.

Tableau 6 : Espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	10	<i>Milvus milvus</i> (Code Natura 2000 : A274), <i>Lullula arborea</i> (A246), <i>Burhinus oedicephalus</i> (A133), <i>Caprimulgus europaeus</i> (A224), <i>Coturnix coturnix</i> (A133), <i>Jynx torquilla</i> (A233), <i>Falco subbuteo</i> (A019), <i>Phalacrocorax carbo</i> (A017), <i>Podiceps cristatus</i> (A005), <i>Actitis hypoleucos</i> (A168)	Directive européenne « Oiseaux »
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	11	<i>Papilio hospiton</i> (1055), <i>Cerambyx cerdo</i> (1088), <i>Discoglossus sardus</i> (1190), <i>Emys orbicularis</i> (1220), <i>Testudo hermanni</i> (1217), <i>Euleptes europaea</i> (1229), <i>Coluber viridiflavus</i> , <i>Hyla arborea</i> subsp. <i>sarda</i> , <i>Podarcis tiliguerta</i> , <i>Natrix natrix</i> , <i>Lacerta bedriagae</i>	Directive européenne « habitats, faune et flore »
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	1	<i>Rana esculenta</i>	
Les autres espèces végétales	Non exhaustif	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Pulicaria vulgaris</i> , <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> , <i>Isoetes velata</i> , <i>Isoetes Histrix</i> , <i>Filago tyrrhenica</i> , <i>Heliotropium supinum</i>	Flora Corsica, ASTERE (2007), OGREVA
Les autres espèces animales	Non exhaustif	<i>Tarentola mauritanica</i> , <i>Vulpes vulpes</i> , <i>Erinaceus europaeus</i>	
Les autres espèces animales chassées	1	<i>Sus scrofa meridionalis</i>	

Le **Lézard de Bedriaga** (*Lacerta bedriagae*) est endémique de la Corse et de la Sardaigne. Parmi les 4 sous-espèces répertoriées, seule la nominale (*Lacerta bedriagae bedriagae*) est présente en Corse. Ce Lézard de montagne vit entre 700 et 2000 m d'altitude. Il est présent dans la plus grande partie de l'île (régions pierreuses, falaises, éboulis, murs de pierres sèches et bords de torrents), à l'exception des régions les plus septentrionales et de la plaine orientale. L'espèce recherche les faciès rupestres ensoleillés très faillés ou présentant de nombreuses zones interstitielles. C'est le reptile le plus rencontré sur les chemins de randonnées.

Néanmoins on retrouve ce petit Lézard dans de petites colonies totalement isolées en des lieux qui sont loin de son mode de vie montagnard. En effet le site préhistorique de Tappa abrite l'espèce à une altitude de 170 m, ce qui confère un caractère exceptionnel à ce site. Un autre peuplement exceptionnel se trouve sur les îles Cerbicales, formant l'unique population micro insulaire de la Corse.

Lors des inventaires réalisés en 2011, de nombreuses orchidées ont pu être observées (non patrimoniales) :

- Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum* (L.) Sw.)
- Orchis à feuilles lâches (*Orchis laxiflora* Lam.)
- Orchis bouffon (*Orchis morio* L. subsp. *Morio*)
- Orchis papillon (*Orchis papilionacea* L. subsp. *expansa*)
- Sérapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea* (Burm. F) Briq. subsp. *vomeracea*)
- Sérapias en langue (*Serapias lingua* L.)



Ornithogalum excapum, protégée
(CEN Corse/ AAPNRC, 2011)



Champ dans lequel *l'Ornithogalum excapum* a été observée
(CEN Corse/ AAPNRC, 2011)



Orchis laxiflora
(CEN Corse/ AAPNRC 2011)



Orchis papilionacea subsp. *papilionacea*
(CEN Corse/ AAPNRC 2011)



Orchis Morio
(CEN Corse/ AAPNRC 2011)



Serapias vomeracea subsp. *vomeracea*
(CEN Corse/ AAPNRC 2011)



Serapias lingua
(CEN Corse/ AAPNRC 2011)



Grenouille de Berger (*Rana Bergeri*)
(CEN Corse/ AAPNRC 2010)

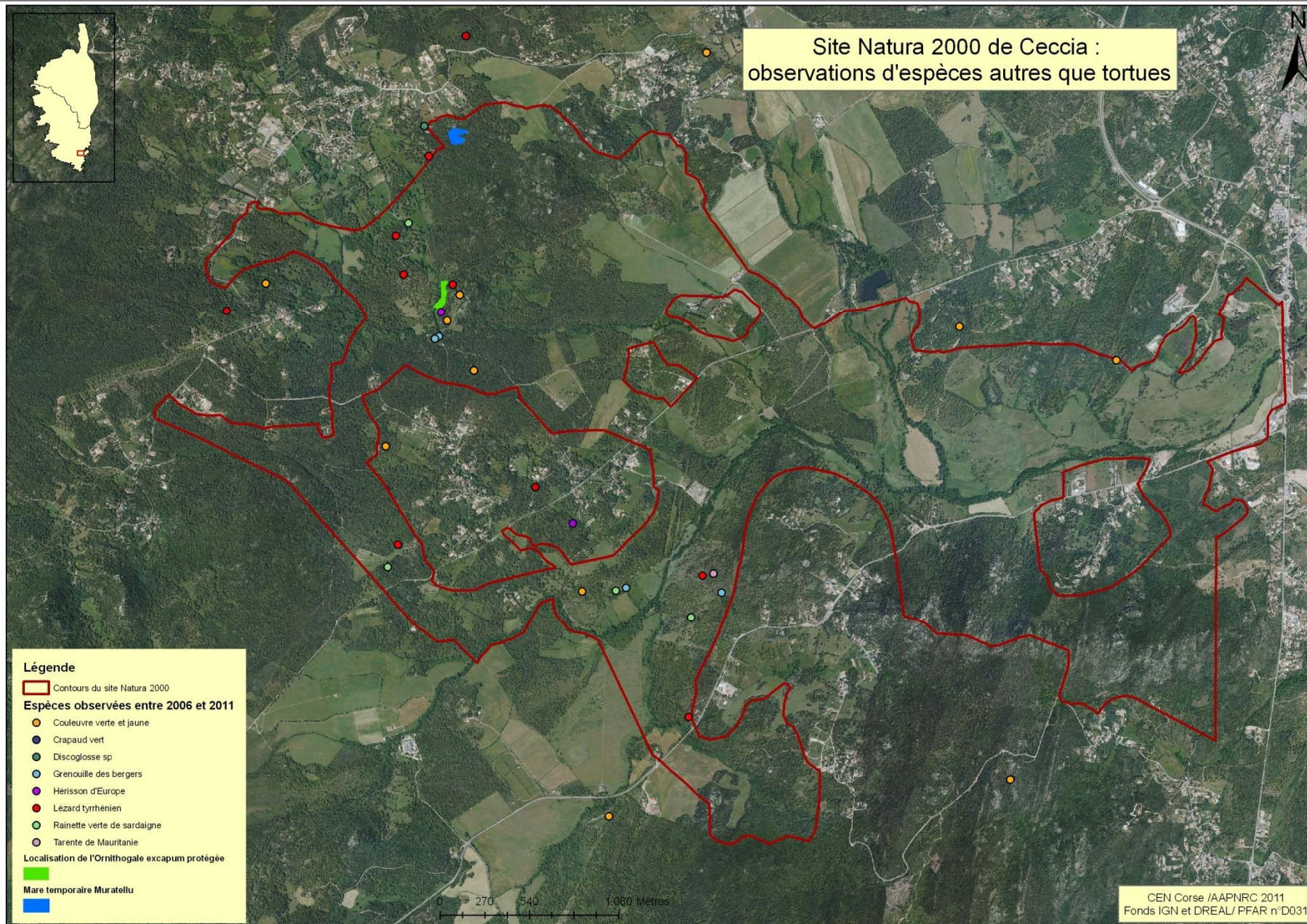
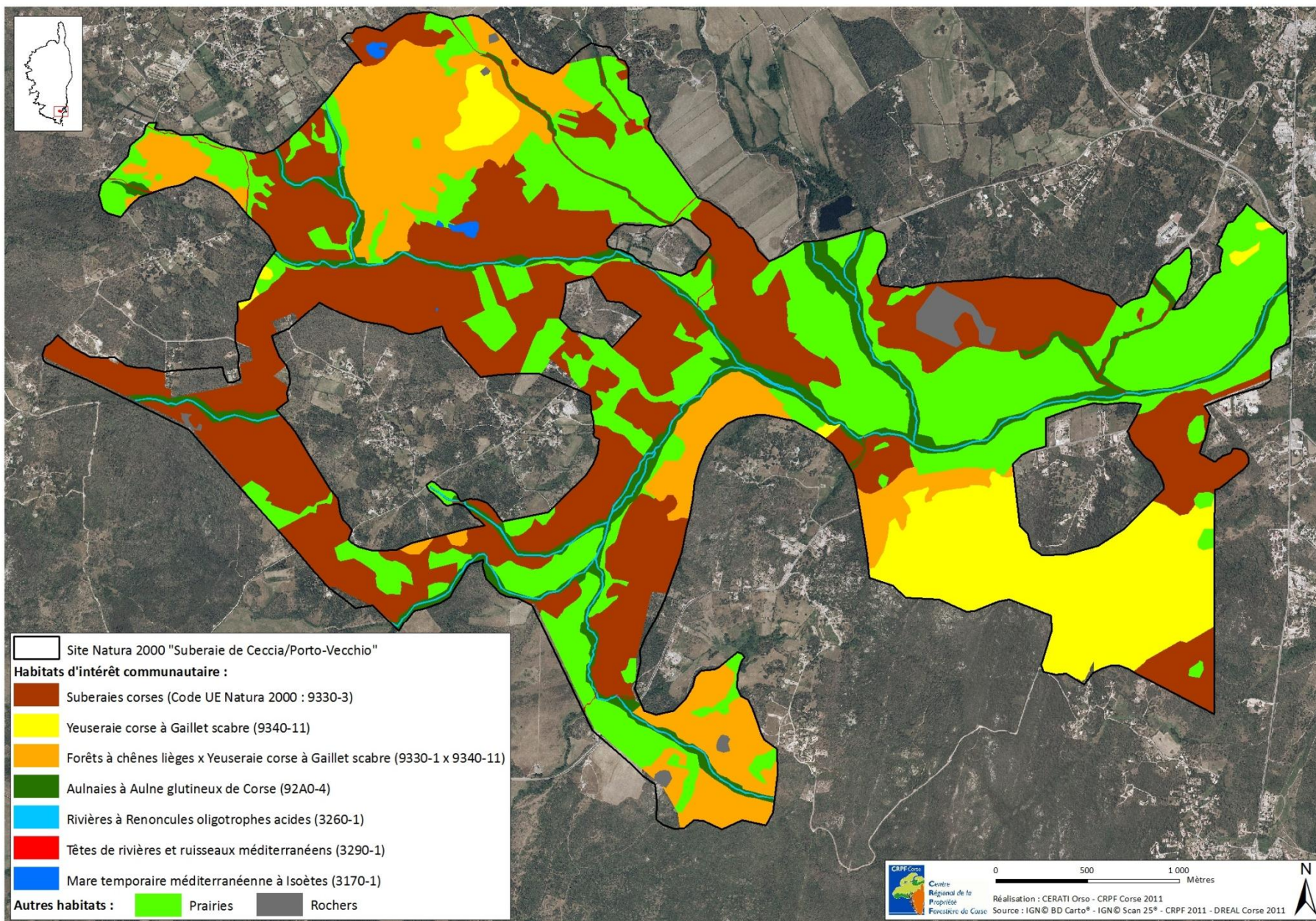


Tableau 7 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire (Annexe I de Directive 92/43)	Code UE Natura 2000	Surface et % de l'habitat par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Mares temporaires méditerranéennes (prioritaire)	3170-1	1,65 ha 0,15 %	Mares présentes à l'Est de Muratellu (0,68 ha), au niveau du lieu-dit <i>Tizzarella</i> (0,02 ha) et au nord du ruisseau A Piscia (0,95 ha)	Favorable / Bon	Inconnu	Cartographie habitats, fiches habitats, ASTERE (2007)
Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides	3260-1	10,56 ha 0,95 %	Cours d'eau avec végétation de plantes aquatiques ou plantes submergées.	Favorable	Inconnu	Cartographie habitats, fiches habitats
Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens	3290-1	1,20 ha 0,11 %	Têtes de rivières s'asséchant en période estivale	Favorable	Inconnu	fiches habitats
Forêt à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	65,70 ha 5,88 %	Site important pour cet habitat. Favorable aux amphibiens (Euprocte, Discoglosses, Rainette). Cet habitat a aussi un rôle de protection des ripisylves.	Favorable	Inconnu	Cartographie habitats, fiches habitats
Subéraie Corse	9330-3	396,25 ha 35,47 %	Le chêne-liège pousse sur des sols plus profonds et plus meubles que ceux supportés par le Chêne vert. Il est exigeant en humidité (précipitations ou humidité atmosphérique) et assez thermophile. En concurrence avec le chêne vert qui colonise cet habitat (habitat mosaïque).	Défavorable	Défavorable	Cartographie habitats, fiches habitats, Guide sylvicole (ODARC, 2006)
Yeuseraie à Gaillet scabre	9340-11	127,22 ha 11,39 %	Site important pour cet habitat. Peu de sylviculture. Développement progressif de cet habitat avec l'évolution du maquis. Favorable au grand capricorne.	Favorable	Favorable	Cartographie habitats, fiches habitats
Mosaïque Subéraie Corse x Yeuseraie à Gaillet scabre	9330-3 x 9340-11	153,57 ha 13,75 %	Habitat en cours d'évolution naturelle vers la Yeuseraie. Le retour à la Subéraie s'il est décidé ne peut que se faire par des travaux appropriés.	Défavorable/ Mauvais	Sans objet	Cartographie habitats



6 habitats d'intérêt communautaire, inscrits à l'Annexe I de la Directive « Habitats », peuvent être distingués sur le site : L'habitat principal de la zone est la forêt méso-méditerranéenne à Chêne-liège (code UE 9330), qui laisse place progressivement sur les reliefs marqués à la forêt de Chêne vert (9340). Ces deux habitats se retrouvent par ailleurs en mélange (9330 x 9340). A proximité immédiate de l'ensemble des rivières et ruisseaux méditerranéens (3260), dont certains à débit intermittent (3290), se trouve une végétation rivulaire où domine l'Aulne glutineux qui constitue l'habitat « forêts-galeries méditerranéennes à Aulne glutineux » (92A0). Enfin, le dernier habitat remarquable est une mare temporaire méditerranéenne (3170), de découverte récente au sud-est de Muratellu. Ce dernier est par ailleurs un habitat prioritaire de la Directive « Habitats ».

Mares temporaires méditerranéennes (code Natura 2000 : 3170)

Description : Habitat prioritaire de la Directive « Habitats ». Cette mare est submergée pendant l'hiver et une partie du printemps et complètement asséchée l'été avec durcissement du sol. La mise en eau se fait par une alimentation provenant des précipitations atmosphériques dans le micro-bassin versant. La mare temporaire de Muratellu se situe sur une surface plane dont le substratum est granitique et empêche l'infiltration de l'eau pendant les épisodes pluvieux. Elle est entourée de maquis haut à Chêne-liège.

La flore est assez riche et comporte 97 taxons (dont les hydrophytes sont bien représentés). Parmi eux, quatre espèces sont protégées : *Isoetes histrix*, *Isoetes velata*, *Pulicaria vulgaris*, *Ranunculus ophioglossifolius*, ainsi qu'une espèce rare : *Heliotropium supinum*. De même, cet habitat constitue un milieu naturel riche en espèces d'amphibiens (*Discoglossus sardus*, *Hyla arborea* subsp. *sarda*, *Rana bergeri*), de reptiles (*Emys orbicularis*) et d'invertébrés aquatiques (insectes, crustacés et mollusques). Cet habitat constitue également un point d'eau accessible à la Tortue d'Hermann (hydratation) qui favorise de fait les populations.

La mare est peu visitée par les promeneurs par suite de sa difficulté d'accès. De même, les passages en véhicules tout terrain étant peu fréquents ne paraissent pas constituer une menace. On a signalé qu'actuellement, les sangliers sont les auteurs des principaux impacts, par le creusement du substrat à la recherche de nourriture. Ils nuisent aux espèces dont ils prélèvent les bulbes et les rhizomes, mais ils favorisent les espèces héliophiles de petite taille (*Lythrum borysthenticum*, *Heliotropium supinum* et *Corrigiola littoralis*). Pour le moment, l'abandon du pacage bovin ne semble pas avoir eu une influence sur la dynamique de la végétation. Mais à l'avenir, les espèces de haute taille risquent de devenir de plus en plus abondantes. Les impacts anthropiques liés à la chasse aux sangliers (creusements de trous) sont favorables à l'espèce rare *Heliotropium supinum*. Par contre l'apport de nourriture peut être dangereux pour la biodiversité en favorisant l'introduction d'espèces invasives telles *Avena sativa* et *Erigeron bonariensis*.

Etat de conservation : Favorable-bon. La mare étant actuellement bien conservée, il ne semble pas nécessaire d'entreprendre des travaux. Pour que sa biodiversité se maintienne, on pourrait cependant informer les chasseurs des environs et collaborer avec eux pour, par exemple, discuter de la localisation des trous servant d'abreuvoirs aux sangliers.



Espèces d'intérêt communautaire associées : *Discoglossus sardus*, *Emys orbicularis*, *Testudo hermanni* (dans une moindre mesure).

Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (3260) : Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides (3260-1)

Description : Cet habitat correspond aux cours d'eau permanents plutôt courant, en zone amont, avec végétation de plantes aquatiques ou plantes submergées. Les eaux y sont généralement oligotrophes.

Etat de conservation : Favorable. Cet habitat ne semble pas menacé mais peut abriter la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) dont les populations dépendent de la qualité de cet habitat. Il est également source d'eau permanente à la Tortue d'Hermann (hydratation), dans la mesure où ses berges lui restent accessibles, dans les secteurs de courant faible.

Espèces d'intérêt communautaire associées : *Discoglossus sardus*, *Emys orbicularis*, *Testudo hermanni* (dans une moindre mesure).

Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* (3290) : Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens (3290-1)

Description : Cet habitat correspond aux parties aval de rivières s'asséchant en période estivale. Il se caractérise par de fortes irrégularités de profondeur, des milieux ouverts peu colonisés par la végétation et des eaux de trophie et de pH variables, avec fortes variations thermiques.

Très forte variabilité saisonnière, en raison des phénomènes d'assèchement, mais aussi des variations thermiques. Les végétations submergées disparaissent l'été dans les zones asséchées.

Menaces potentielles : Naturellement, un envasement important peut intervenir et limiter le développement des macrophytes enracinés submergés. Une colonisation par les héliophytes et amphiphytes des berges est fréquente et peut amener à la régression des hydrophytes, voire à leur disparition. C'est un habitat très prisé par le Discoglosse sarde pour se reproduire (site de ponte). La Cistude d'Europe y trouve l'intérêt de disposer de corridor facilitant ses déplacements sur le site et la Tortue d'Hermann des points d'eau accessibles pour s'hydrater.

Etat de conservation : Favorable. Mais certaines pollutions et aménagements peuvent perturber cet habitat.

Espèces d'intérêt communautaire associées : *Discoglossus sardus*, *Emys orbicularis*, *Testudo hermanni* (dans une moindre mesure).



Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) : Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse (92A0-4)

Description : Habitat très original et endémique de la Corse. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) est ici l'essence majoritaire de ces ripisylves. En plus de son intérêt paysager, cet habitat joue un rôle de protection des rives.

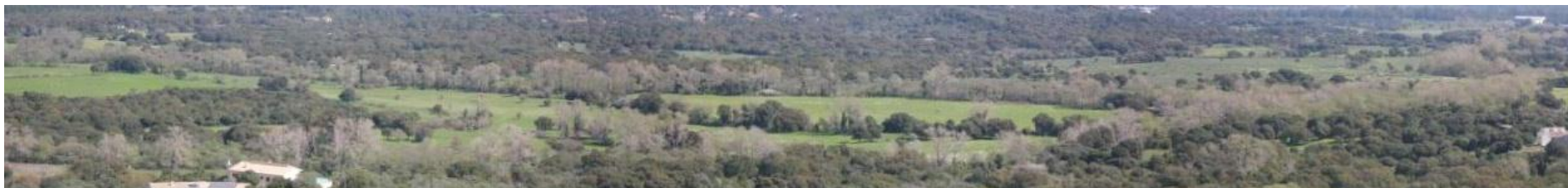
Cette formation borde l'ensemble des ruisseaux de la zone. Elle est constituée d'une strate arborée, dont la hauteur est d'environ 15 mètres. La strate herbacée est composée d'espèces de milieux humides.

L'Aulne glutineux demande des sols constamment alimentés en eau. C'est une espèce héliophile pionnière.

Menaces potentielles : Coupes de bois, aménagement en amont sur les ruisseaux, pollution des ruisseaux par des déchets ménagers, eaux usées, divagations des animaux, transformation par la mise en culture.

Etat de conservation : Favorable. Mais des coupes de bois et pollutions des cours d'eau sont des menaces à surveiller.

Espèces d'intérêt communautaire associées : *Discoglossus sardus*, *Emys orbicularis*.



Forêts à *Quercus suber* (9330) : Subéraie Corse (9330-3)

Description : Le Chêne-liège est un arbre de faibles dimensions (12 m de hauteur), typique des régions à climat tempéré chaud et humide. En effet, l'espèce est dite frileuse. Elle est située dans des régions où la moyenne annuelle de température est comprise entre 13 et 16°C. Elle redoute les hivers froids et les fortes gelées persistantes. L'arbre est également exigeant en humidité. Il croît sous des climats recevant de 500 à 1200 mm d'eau. Il lui faut une humidité atmosphérique moyenne ne descendant pas au dessous de 60 % en saison sèche, condition qu'il rencontre seulement au voisinage de la mer en zone méditerranéenne.

Le Chêne-liège est une essence de pleine lumière. Il exige une forte insolation. Il végète et finit par disparaître à l'ombre de ces concurrents à cime dense comme le Chêne vert. Il faut le tenir à l'état assez clair à tous les stades de l'évolution du peuplement. Il laisse ainsi passer beaucoup de lumière, ce qui

favorise sa propre régénération par semis et rejets, mais aussi la croissance d'un sous-bois dense typique. Ce sous-bois est un propagateur important des incendies de forêts.

Le Chêne-liège pousse strictement sur des sols calcifuges plus profonds et plus meubles que ceux supportés par le Chêne vert et n'accepte jamais les sols à couches argileuses présentant des tendances à l'hydromorphie.

La subéraie est dominante sur le site. La structure des peuplements de Chêne-liège est très variable selon le degré d'utilisation par l'homme. Les différents stades d'évolution de la subéraie sont présents. La forme la plus entretenue par l'homme est le pré-bois avec des arbres régulièrement espacés et un sous bois de type prairies annuelles pâturées par les vaches.



Lorsque le peuplement n'est plus pâturé, le sous-bois évolue vers le maquis. Dans un premier temps, il se forme un tapis de cistaies qui va laisser place avec le temps à un maquis de plus en plus dense et haut, étouffant le Chêne-liège. Ce maquis est composé essentiellement de Bruyère arborescente, d'Arbousier, Lentisque, de Myrte, de Genêts, de Salsepareille, mais aussi d'essences colonisatrices comme le Pin maritime et le Chêne vert. Dans ce type de peuplement envahi par un maquis dense de Chêne vert et Pin maritime très fermé, le risque à long terme est de voir disparaître le Chêne-liège.

Sur la zone, le Chêne-liège est donc en concurrence avec le Chêne vert qui colonise cet habitat (habitat mosaïque).

Le bois de Chêne-liège est lourd et compact, difficile à travailler. D'une densité de 0.9 en moyenne, il donne un bon combustible et un excellent charbon comparable à celui du Chêne vert. Le liège apparaît sur les jeunes rameaux de trois ou quatre ans en forme d'une couche rosée qui se crevasse. De là jusqu'au bas du tronc, la couche subéreuse s'épaissit et les crevasses dessinent un large réseau de profonds sillons. L'écorce devenue vieille est de couleur gris clair, tachetée de lichens. C'est l'écorce naturelle ou liège mâle. Si cette écorce est enlevée, il s'en reforme une autre moins crevassée, appelée le liège de reproduction (liège femelle). En raison de la levée systématique du liège, cet arbre est exposé aux blessures plus que tout autre : contusions, coups de hachette, arrachage du liber. Il faut savoir que le liège de reproduction est un tissu cicatriciel qui reforme l'écorce enlevée et que si le liber a été arraché, le bois est nu et la cicatrisation se fait par bourrelets latéraux qui se rejoignent sauf pour les très grandes blessures qui restent béantes.

Menaces potentielles : Le mauvais état sanitaire des Chêne-liège sur le pourtour méditerranéen depuis un certain nombre d'années est lié à plusieurs paramètres.

La subéraie est un exemple d'habitat où la gestion est nécessaire à la bonne conservation de l'espèce. L'abandon de l'exploitation et donc de l'entretien du sous-bois conduit à une recolonisation par le Pin maritime et le Chêne vert. Ces espèces vont venir étouffer le Chêne-liège, essence de lumière, qui va végéter et dépérir petit à petit. De plus, ces formations sont extrêmement sensibles aux incendies qui restent la menace principale, elles se reconstituent difficilement après plusieurs passages de feux.

A cela on peut ajouter le problème latent et sous estimé du dépérissement généralisé sur le pourtour méditerranéen lié aux conditions météo du réchauffement reconnu de la planète. En effet, la baisse des précipitations et les tempêtes de vents chauds de l'été dessèchent les arbres et un certain nombre, chaque année, n'en réchappent pas.

Les blessures occasionnées aux arbres lors des levées constituent un autre problème lié directement à l'exploitation du liège. Ces blessures sont particulièrement dommageables et directement corrélées avec l'état sanitaire et la survie des arbres. En effet rares sont les arbres qui ne possèdent de blessures liées à un coup de hache ou à un décollement de la matrice. Le bois mis à nu n'a plus de protection, et devient sujet aux aléas climatiques, aux pourritures et aux attaques pathogènes. L'arbre en est affaibli et est très vulnérable, et sa durée de survie est considérablement diminuée.

Etat de conservation : Défavorable. De nombreuses parcelles sont gérées par leur propriétaire pour le liège mais certaines mauvaises pratiques d'exploitation du liège ont affaibli les arbres, ce qui les a exposés à des maladies ou insectes. D'autres menaces pèsent sur la subéraie : les incendies, dépérissements, abandon de gestion de la subéraie, ...

Espèces d'intérêt communautaire associées : *Cerambyx cerdo*, *Testudo hermanni*.

Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340) : Yeuseraies corses à Gaillet scabre (9340-11)

Description : Type d'habitat relativement répandu. Ce milieu est représentatif de l'étage méso-méditerranéen. Les forêts de chênes verts sont peu gérées. Sur la zone, le Chêne vert colonise fortement les peuplements de Chêne-liège à l'abandon. Dans ce cas, on le trouve de diamètre et de hauteur variables, en mélange aux essences de maquis comme la Bruyère arborescente et l'Arbousier. On le trouve sur les reliefs marqués ou rocheux, sur sols peu profonds, mais l'espèce est assez plastique quand à la nature du sol. Le Chêne vert est une essence thermique très résistante au vent et à la sécheresse (à partir de 400 mm/an). Sa sensibilité au froid le limite à environ 800 m d'altitude en Corse.

Menaces potentielles : L'incendie à court et moyen terme, le vieillissement des taillis à long terme. Risque de surexploitation pour le bois de chauffage. Problème de régénération suite à une coupe du fait de l'abrutissement. Pour les futaies, problème des panages porcins.

Etat de conservation : Favorable. Cet habitat se développe progressivement avec l'évolution du maquis.

Espèces d'intérêt communautaire associées : *Cerambyx cerdo*, *Testudo hermanni*.

Habitat mosaïque Subéraie Corse (9330-3) x Yeuseraie corse à Gaillet scabre (9340-11)

Description : Il s'agit d'un habitat avec un mélange de chênes verts et chênes-lièges, les chênes verts ont tendance à coloniser la subéraie abandonnée.

Etat de conservation : Défavorable-mauvais. Cet habitat en mosaïque est menacé par l'abandon de la subéraie, le vieillissement, les incendies, les mauvaises exploitations, ...

Espèces d'intérêt communautaire associées : *Cerambyx cerdo*, *Testudo hermanni*.

Tableau 8 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive 92/43)	Nom commun de l'espèce	Code UE Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population / Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
<i>Papilio hospiton</i>	Porte-Queue de Corse	1055	Donnée non disponible	Espèce endémique corso-sarde adaptée aux milieux ouverts favorisée par les incendies et le pâturage.	Défavorable / Inadéquat	Favorable	Directive européenne « habitats, faune et flore », OGREVA
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	Donnée non disponible	Consomme le bois sénescant et dépérissant au sein des chênaies ou arbres isolés. Commune en méditerranée, sa population doit tout de même être étudiée sur le site.	Favorable	Favorable	Directive européenne « habitats, faune et flore », OGREVA
<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde	1190	Donnée non disponible	Espèce d'amplitude écologique assez large. Endémique tyrrhénienne.	Inconnu	favorable	Directive européenne « habitats, faune et flore », OGREVA
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	1217	Donnée non disponible	Tortue terrestre	Favorable	Défavorable / Mauvais	Directive européenne « habitats, faune et flore », BOSC (2006, 2007, 2008, 2009), COSTA et al. (2005)
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	1220	Donnée non disponible	Tortue d'eau douce	Défavorable / Mauvais	Défavorable / Mauvais	Directive européenne « habitats, faune et flore »
<i>Euleptes europaea</i>	Phyllodactyle d'Europe	1229	Donnée non disponible	Reptile	Favorable	Favorable	Directive européenne « habitats, faune et flore »

6 espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats », ont été inventoriées sur le site Natura 2000.

Porte-Queue de Corse (*Papilio hospiton*, code Natura 2000 : 1055)

Famille des Papilionidés

Description : C'est une espèce endémique corso-sarde adaptée aux milieux ouverts favorisée par les incendies et le pâturage (maquis des régions montagneuses). Les principales plantes hôtes sont la Férule commune, le Peucedan paniculé et la Rue corse.

Etat de conservation : Défavorable-inadéquat. Sa présence sur le site est à confirmer.

Habitats : Maquis.



Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*, 1088)

Famille des Cérambycidés

Description : Ce coléoptère côtoie plutôt les forêts de chênes. Son déclin en Europe est principalement dû à l'évolution des pratiques sylvicoles. Il consomme le bois sénescent et dépérissant au sein des chênaies ou arbres isolés.

Etat de conservation : Favorable. Sa présence est attestée sur le site.

Habitats : Subéraie corse (9330-3).



Présence du Grand Capricorne dans quelques chênes

(CEN Corse/ AAPNRC, 2008) iRE 2011

Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*, 1190)

Famille des Alytidés (anciennement Discoglossidés)

Description : Le Discoglosse sarde, endémique tyrrhénien, possède en Corse une amplitude écologique relativement étendue. Il est présent du niveau de la mer jusqu'à 1300 m au moins. *D. sardus* occupe une gamme d'habitats variée et semble s'adapter aux milieux perturbés ou modifiés par l'homme. Il peut se reproduire dans des pièces d'eau temporaires (flaques, ornières, suintements...), des marais côtiers plus ou moins saumâtres, des fontaines, des torrents, des retenues d'eau artificielles. Sa pérennité repose sur la conservation des zones humides de basse altitude ainsi que sur le maintien d'un réseau hydrographique de qualité.

Etat de conservation : Inconnu. Cette espèce n'a pas été étudiée sur ce site. En Corse, on ne dispose pas encore d'informations très fiables sur les effectifs dans l'île, mais on peut considérer que l'espèce n'y est pas rare. La Corse est sans aucun doute le territoire abritant les plus importantes populations dans l'aire de répartition de l'espèce.

Habitats : Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens (3290-1), Mares temporaires méditerranéennes (3170), Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides (3260-1), hêtraie.



Jeune adulte de Discoglosse sarde
(CEN Corse/ AAPNRC, 2007)

Phyllodactyle d'Europe (*Euleptes europaea*, 1229)

Famille des Geckonidés

Description : Le Phyllodactyle d'Europe est le gécko le plus petit d'Europe. De mœurs nocturne, il a tendance à vivre caché dans les rochers. Il est susceptible d'être rencontré dans tout type d'habitat méditerranéen suffisamment ouvert comprenant des formations rocheuses. En Corse, c'est une espèce commune peuplant toutes les régions rocheuses littorales, la quasi totalité des îlots satellites (près de 70 recensés) et de nombreuses régions de l'intérieur (y compris en moyenne montagne). La répartition altitudinale d'*Euleptes europaea* est relativement étendue. Elle s'étend du niveau de la mer jusqu'à 1 500 m, dans les zones peu éloignées du littoral (15 km maximum), l'influence de la mer devant tempérer les rigueurs climatiques.

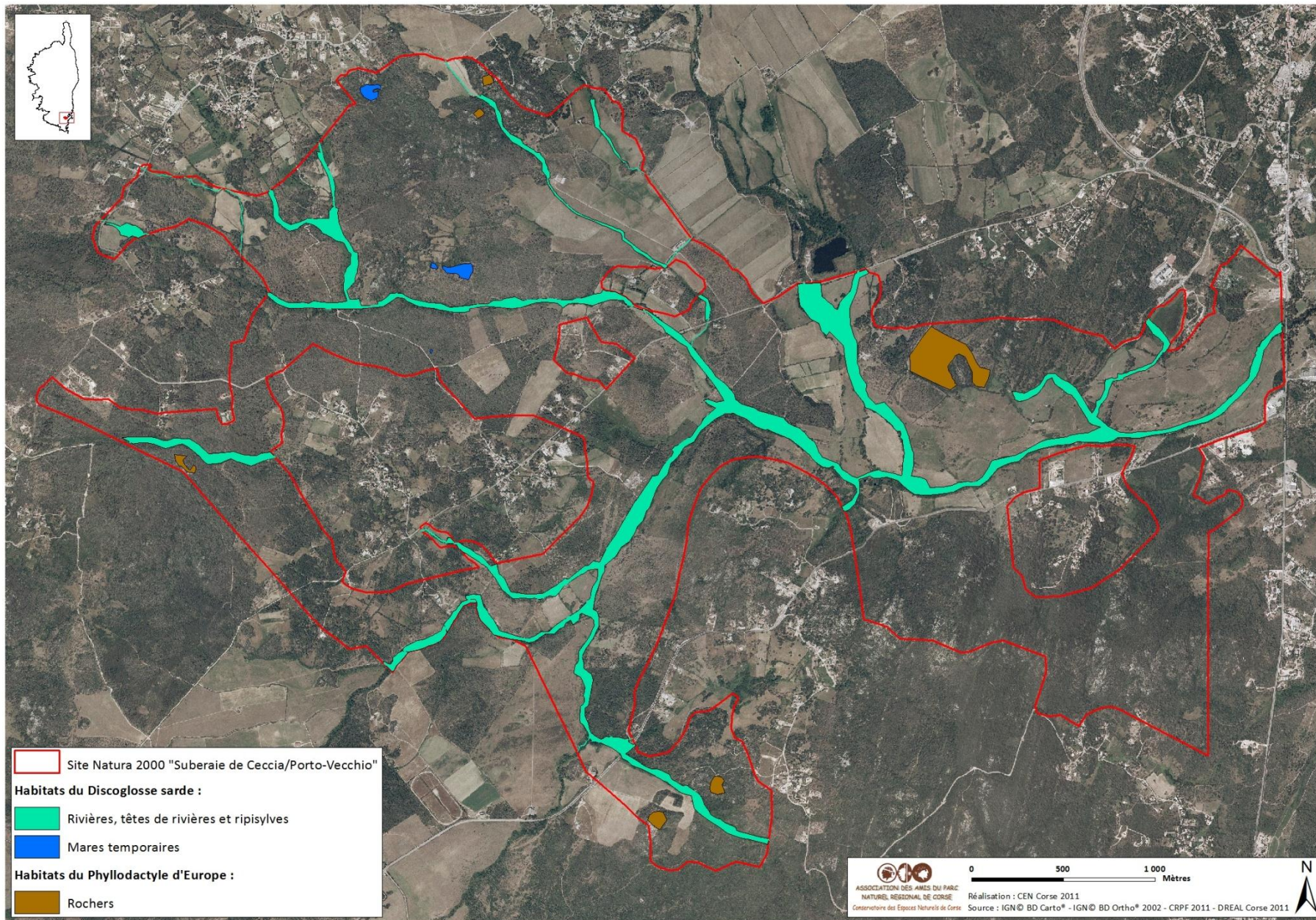
En Corse, *Euleptes europaea* est localement menacé par l'urbanisation et les feux de maquis. Les incendies répétés et intenses affectent les populations, moins pour la mortalité directe qu'ils entraînent, que par l'action de la chaleur sur certains micro-habitats rocheux (éclatement des croûtes de granite) qui stérilise le milieu pour de longues périodes.

Etat de conservation : Favorable.

Habitats : Milieux rupestres (site rocheux préhistorique de Tappa).

Adulte de Phyllodactyle d'Europe
(îlot de la Giraglia- CEN Corse/ AAPNRC, 2003)





Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*, 1220)

Famille des Émydidés

Remarque : Une synthèse quasi exhaustive des connaissances sur la Cistude d'Europe a été réalisée pour le Plan National d'Actions de cette espèce. Les éléments fournis ici sont en accord avec ceux rapportés dans le plan et dont nous recommandons vivement la lecture.

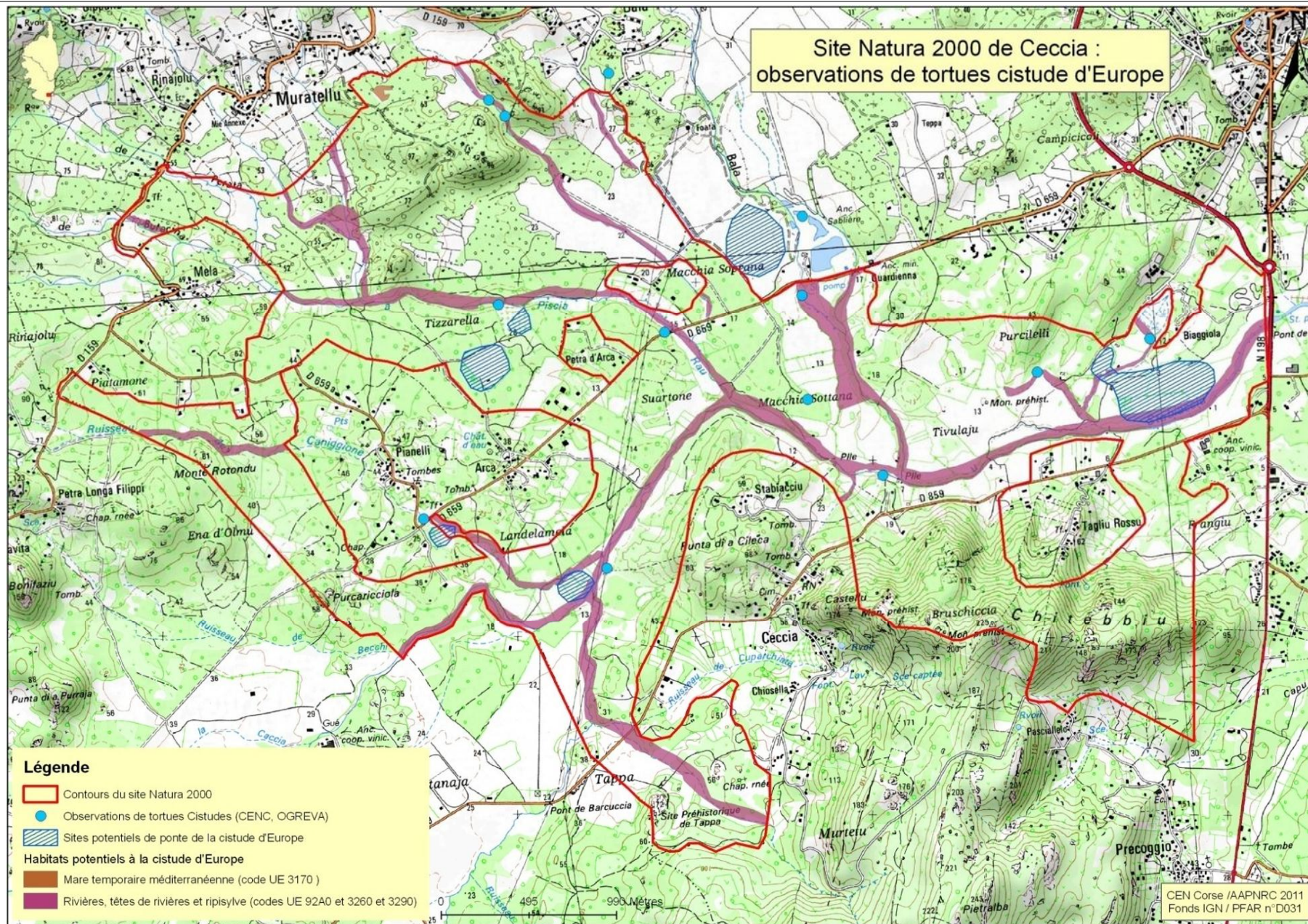
Description : La Cistude d'Europe est une tortue d'eau douce, on l'observe surtout au niveau littoral (jusqu'à 600 mètre d'altitude). Les populations de cistude sont plus importantes sur la côte Est. Cette espèce est en forte régression en Europe c'est pourquoi le MEDDTL a retenu cette espèce pour faire l'objet d'un plan national d'actions (2011-2015), politique transversale visant à agir sur les différentes menaces, en complément du volet réglementaire. Elle est sensible à la perte, à la modification (endiguement des cours d'eau, drainage des zones humides, pollutions) et la fragmentation de son habitat (urbanisation, routes), aux pratiques agricoles et piscicoles défavorables. Elle est aussi menacée sur certaines zones humides en Corse par la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) introduite et invasive, la présence de cette espèce n'est pas attestée sur le site Natura 2000.

Etat de conservation : Défavorable-inadéquat. La Cistude d'Europe pourrait être plus largement répandue et une surveillance doit être continue concernant la potentielle présence de Tortue de Floride. La qualité de l'eau doit aussi être surveillée.

Habitats : Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens (3290-1), Mares temporaires méditerranéennes (3170), Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides (3260-1).

Cistude d'Europe
(CEN Corse/ AAPNRC, 2011)





La Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*, 1217)

Famille des Testudinidés

Remarque : Une synthèse quasi exhaustive des connaissances sur la Tortue d'Hermann a été réalisée pour le Plan National d'Action de cette espèce. Les éléments fournis ici sont en accord avec ceux rapportés dans le plan et dont nous recommandons vivement la lecture.

Ecologie : La Tortue d'Hermann est la seule tortue terrestre de France. Elle n'est aujourd'hui observée que dans le Var et en Corse. Cette espèce est en forte régression en France, c'est pourquoi le MEDDTL a retenu cette espèce pour faire l'objet d'un plan national d'actions (2009-2014), politique transversale visant à agir sur les différentes menaces, en complément du volet réglementaire L'état des populations en Corse restent satisfaisantes par rapport aux autres régions méditerranéennes. Mais ces populations sont en régression sous l'effet de la déprise pastorale et de nombreuses perturbations liées à l'homme (PNA Tortue d'Hermann, 2010 ; Costa C. et *al.*, 2005, STANTARI).

La Tortue d'Hermann occupe la plupart des formations végétales méditerranéennes, depuis le bord de mer jusqu'à 600-700 mètres d'altitude maximum. En Corse, on l'observe régulièrement jusqu'à 400 m d'altitude.



Adulte de Tortue d'Hermann
(CEN Corse/ AAPNRC, 2011)

Sa distribution nationale actuelle coïncide avec celle du chêne-liège, ce qui traduit la présence de terrains cristallins (granit, schiste, grès, rhyolite) et des conditions climatiques très clémentes (plus de 2 500 heures de soleil annuel, températures moyennes supérieures à 20°C en juillet et supérieures à 6°C en janvier, pluviosité comprise entre 600 et 800 mm/an). En Corse, elle occupe essentiellement les boisements clairs de chênes-lièges et chênes verts entrecoupés d'oliveraies et de pâtures. Elle fréquente également les paysages agricoles constitués de prés de fauche, prairies pâturées et friches fortement compartimentées par des haies vives et des bosquets et presque toujours soumis à l'action des troupeaux (ovins, vaches).

Pour vivre (s'alimenter, se reproduire, hiberner, estiver, ou simplement thermoréguler), la Tortue d'Hermann a besoin d'habitats en mosaïque :

- zones ouvertes pour la thermorégulation de réchauffement, l'alimentation et la ponte : prairies, clairières, strate herbacée sous chênes-lièges et oliveraie ;
- zones fermées pour la thermorégulation de refroidissement, l'estive, l'hivernage et les caches : bosquet, maquis, haies (ronciers ...) ;
- de points d'eau afin de s'hydrater.

Etude : Dans le cadre d'un plan national d'actions en faveur de cette tortue terrestre, un inventaire sur la Corse a été réalisé sur plusieurs années, à partir de 2006, par le conservatoire d'espaces naturels de Corse et selon un protocole élaboré par Marc Cheylan de l'EPHE de Montpellier (Ecole Pratique des Hautes Etudes). Le site Natura 2000 se situe dans une zone où les populations de tortue d'Hermann sont importantes, en effet, elles aiment ces secteurs collinéens peuplés par de vieux bois de chênes-lièges, souvent entrecoupés de clairières, pâturés par les troupeaux.

Dans le cadre de la rédaction de ce document d'objectifs, une étude a été réalisée concernant la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*). Le principe de l'étude est d'identifier plusieurs sites de 5 hectares sur lesquels est noté la présence ou l'absence de l'espèce.

Chacun des sites est visité 3 fois, idéalement par trois personnes différentes durant 1 heure effective, en matinée, entre le 15 avril et le 15 juin, par jour favorable (T°C 20-25°C et pas de vent). Le nombre de tortues vues (dont les recaptures) sont relevés ainsi que leurs localisations géographiques. Un marquage individuel temporaire des individus est réalisé afin de pouvoir appliquer une méthode de CMR (capture marquage recapture) afin d'évaluer les effectifs présents sur le site et ainsi de pouvoir estimer les populations. Divers autres éléments sont relevés permettant d'apprécier l'état qualitatif de la population (nombre de reproducteur, sex ratio ...), tels que le sexe, la classe d'âge, la biométrie ...

Un certain nombre d'informations sont notées sur le site en tant que tel, comme par exemple la typologie du biotope, la présence de blocs rocheux, de zones brûlées, d'un point d'eau, ...

Résultats : Au niveau régional, les inventaires, en compléments des données antérieures, donnent actuellement une bonne idée de la répartition de l'espèce en région Corse.

Les inventaires réalisés de 2006 à 2011 ont permis d'inventorier 237 sites de 5 ha répartis régionalement, sur des zones géographiques jugées favorables à l'espèce.

Parmi les 237 sites inventoriés, la présence de l'espèce est confirmée dans 83% des cas. Seuls 41 sites sont sans observations de l'espèce. Au total ce sont 1302 individus différents observés sur le terrain.

Selon le protocole de capture-marquage-recapture (CMR) appliqué, l'estimation des effectifs peut être réalisée. La densité relative moyenne obtenue sur 237 sites de suivis est de 6,46 individus à l'hectare (min. : 3,67 ind/ha, max. : 21,69 ind/ha), ce qui semble constituer une valeur moyenne utilisable pour juger de la qualité d'un site. En indice horaire, on peut considérer 1,83 tortue/heure (min. : 0,33 ind/h ; max. : 10,00 ind/h) comme valeur moyenne.



Vieille adulte femelle de Tortue d'Hermann
(CEN Corse/ AAPNRC, 2011)

Au-delà de l'aspect quantitatif, un paramètre important pour évaluer une population relève de sa structure démographique. A condition de disposer d'un échantillonnage suffisant, la répartition des individus contactés par classe d'âge constitue un élément d'appréciation important. Une population de tortue présentant une distribution démographique équilibrée (ensemble des classes d'âge représenté) est considérée comme en meilleur état de conservation qu'une population vieillissante présentant le même nombre d'individus.

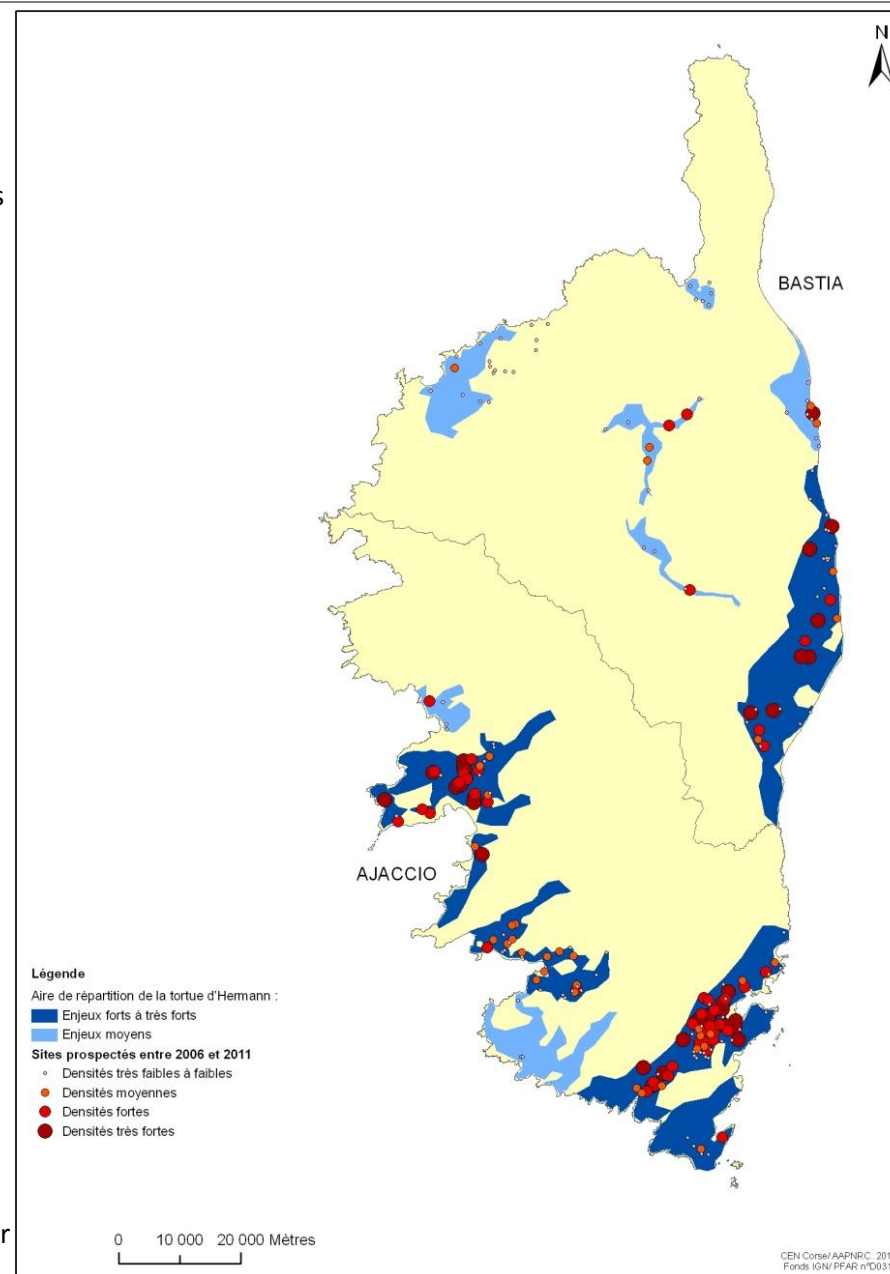
Parmi les 1302 individus différents observés, nous retiendrons un sex-ratio moyen (M/F) de 0,90 (590 individus mâles et 653 individus femelles).

La structure démographique de la population recensée est composée à 88,9 % de reproducteurs, dont 53,5 % de vieux individus.

Au niveau du site Natura 2000 de Ceccia, 22 sites ont été prospectés dans le cadre du PNA (soit 9,5 % des sites prospectés en Corse) et 211 individus observés au total (soit 16,2 % des individus observés en Corse). Six sites avaient également été suivis et étudiés par M. Nougarede dans le cadre d'études antérieures (Carry A. et al, 2000).

La densité horaire (TO) moyenne sur le site Natura 2000 est de 3,2 individus/heure, soit l'estimation d'une **densité relative de 9,1 Tortue/hectare**.

La population y est relativement équilibrée avec 89 % de reproducteur recensé. Nous observons tout de même un déséquilibre entre le nombre de mâles et de femelles. Alors que la tendance régionale est un équilibre entre les deux sexes (mâles légèrement favorisés, M/F = 0,9), sur le site N2000, et la région de Porto-Vecchio plus largement, nous notons un déficit de femelles (M/F = 2). Il est très difficile de trouver une explication à ce déséquilibre sans études spécifiques. Il est certainement probable, d'ailleurs, que ce soit la résultante de plusieurs facteurs. Cependant, les femelles sont globalement plus mobiles que les mâles (déplacement pour pondre, domaine vital plus grand ...) et sont donc plus facilement soumises au danger de l'écrasement sur la route, de mortalité par



les engins agricoles (gyrobroyage et fauche) ou au prélèvement d'individus. Plusieurs cadavres sont régulièrement observés sur l'axe routier Porto-Vecchio/Figari, axe au sein du site Natura 2000, ainsi que sur les bordures des champs après la fauche ou au sein des sites fraîchement gyrobroyés. Au regard de la fréquentation touristique de cette région de la Corse et au comportement humain à emporter chez soi une tortue qui traverse la route, nous pourrions trouver ici des prémices d'éléments d'explications.

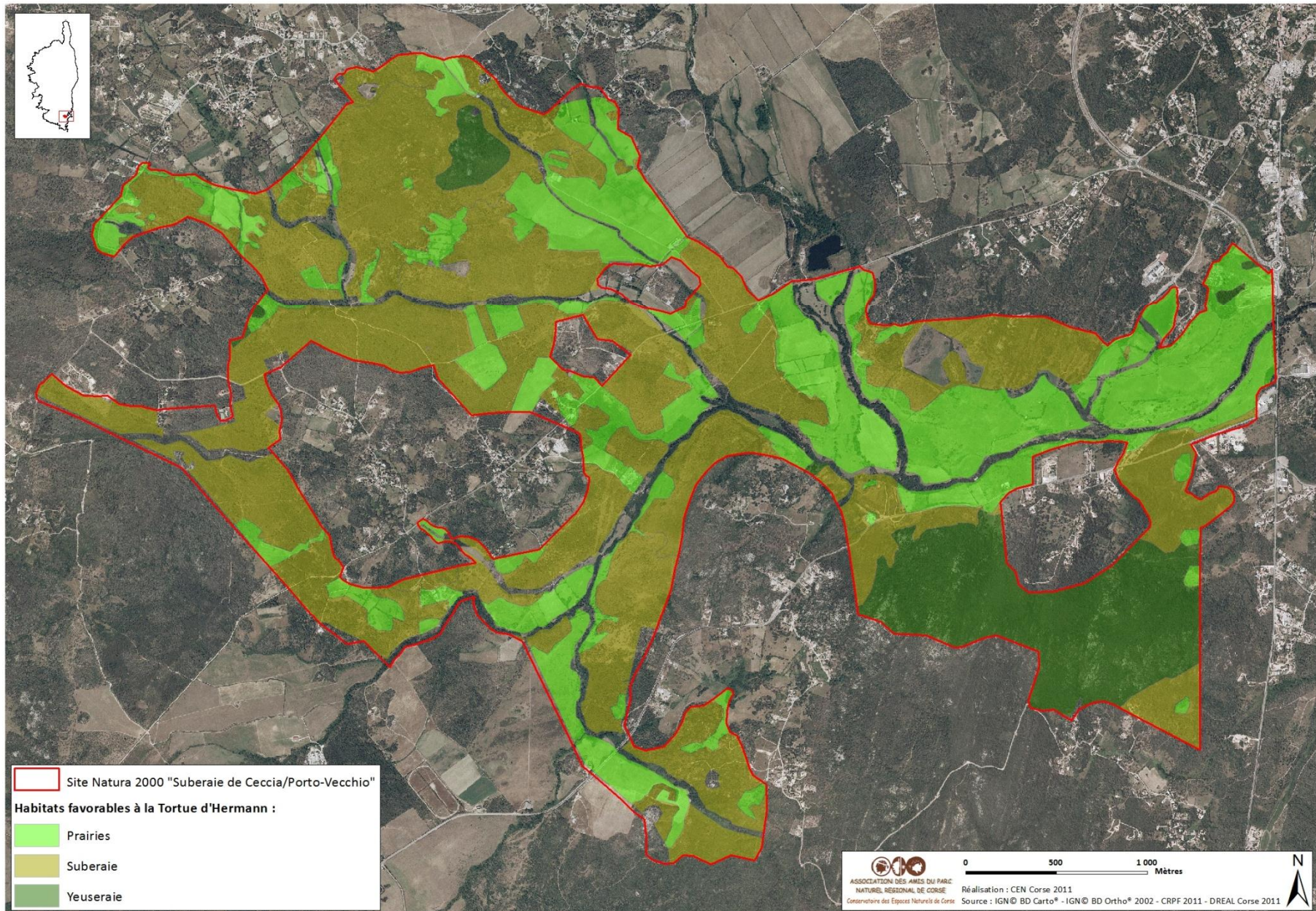
	Corse	Porto-Vecchio	Site Natura 2000 de Ceccia
Nombre de sites de 5 ha prospectés de 2006 à 2011	237	44	22
TO Densité horaire (t/h)	1,83	2,83	3,20
Densité relative (t/ha)	6,46	8,32	9,1
Sex ratio (M/F)	0,9	1,4	2
% immature	11 %	7,5 %	10 %
% reproducteur	89 % (37-52)	77 % (30-47)	89 % (35-54)

Informations concernant les prospections réalisées entre 2006 et 2011 dans le cadre du Plan National d'Action sur le site Natura 2000 de Ceccia et sur toute la Corse

Habitats : Milieux en mosaïques : prairies, ronciers, maquis, oliveraies, subéraies, chênaies, points d'eau...

Etat de conservation : Favorable mais cette espèce doit être particulièrement surveillée. Elle est menacée par :

- la perte de mosaïque d'habitats (déprise pastorale) ;
- le développement d'une agriculture plus mécanisée : débroussaillage ou gyrobroyage par des machines ;
- la fragmentation de son habitat (habitations, campings, routes...) : le cloisonnement empêche la libre circulation des animaux ;
- le pillage favorisé par l'afflux croissant de touristes au sein des biotopes à tortue (Costa C. *et al.*, 2005, STANTARI) ;
- les incendies.



La Tortue d'Hermann est considérée comme « en danger » en France selon les catégories de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). La régression continue de ses habitats et la convergence de plusieurs menaces, rendent son avenir précaire. Un des problèmes majeurs relève de la pression exercée par les aménagements, l'urbanisation et la déprise agricole.

Malgré les améliorations récentes en matière de connaissance de l'espèce, il est difficile de préjuger à l'avance de la qualité d'un site sans une étude précise. La tortue est discrète, peu mobile, physiquement fragile vis à vis des pratiques mécanisées et ses habitats sont très sensibles aux perturbations. Elle présente donc une forte vulnérabilité. Sa prise en compte lors de travaux est difficile techniquement et demande des précautions particulières adaptées à chaque projet.

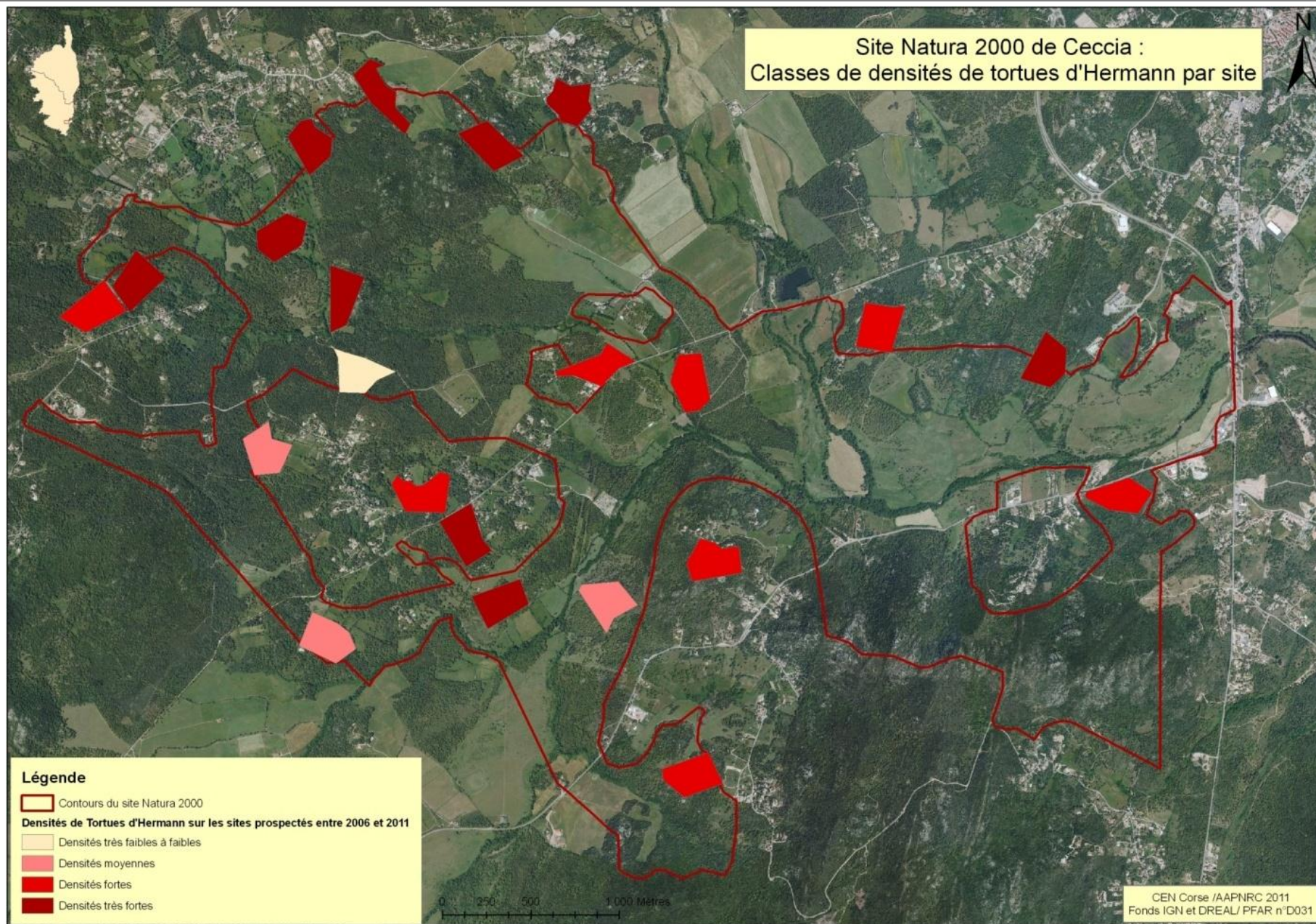
Taux d'observation horaire : Le TO (Taux d'Observation Horaire, ou densité horaire) permet de comparer les stations les unes aux autres ou une station donnée à elle même lorsque des campagnes d'inventaire sont menées à quelques années d'intervalle.

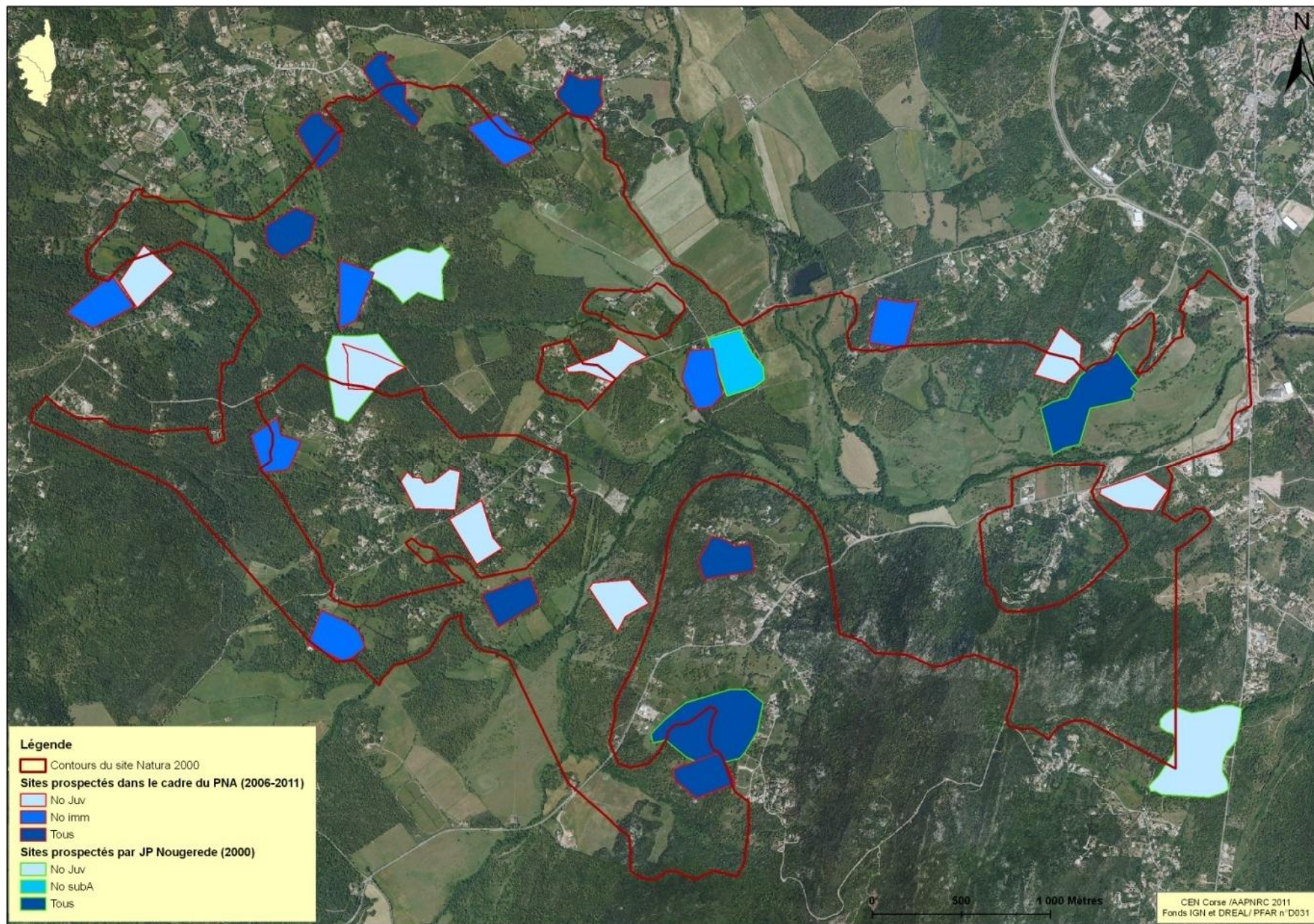
En Corse, comme nous venons de le voir ci-dessus, la densité relative moyenne de référence est de 6,46 tortues à l'hectare, soit un TO de 1,83 t/h.

De façon générale, on peut dire que des valeurs supérieures à 6,5 tortues/ha constituent de bonnes à très bonnes densités et des valeurs inférieures à 5 tortues/ha des valeurs faibles à médiocres.

Sur le site Natura 2000, la grande majorité des sites prospectés ont une densité relative estimée bien supérieure à cette moyenne régionale.

Les résultats confirment ce qui était déjà connu, à savoir l'importance du site N2000 de Ceccia en termes d'abondance de tortues.





Indicateurs démographiques : Si on étudie la présence des juvéniles (entre 0 et 5 ans) et de subadultes (entre 5 et 7 ans), 9 stations seulement sur les 28 étudiées (22 PNA + 6 de 2000) ressortent pour leur profil démographique complet (bleu foncé sur la carte).

Il est important de constater que le site N200 ne semble pas être aussi riche en jeunes et que 10 stations sont totalement dépourvues de juvénile (bleu clair sur la carte). Il faut cependant rester prudent sur ce constat de déficit en juvénile car ces derniers sont difficilement détectables sur le terrain. Ceci étant d'autant plus vrai que le site prospecté présente une configuration complexe.

Classification des stations : En l'absence de donnée sur les dynamiques des populations du fait de la longévité de l'espèce il est difficile de caractériser de façon optimale un site. Nous avons donc élaboré un indicateur global (score) qui permet de concilier les TO avec les indicateurs démographiques. En effet des sites peuvent être riches en individus adultes (ex : TO = FORT) et présenter une reproduction nulle (NO IMM) alors qu'un autre site avec un plus faible nombre d'individus adultes (ex : TO = FAIBLE) peut être très dynamique (TOUS).

Il est très important de protéger les fragments reproducteurs qui ont une bonne dynamique à un instant « T ». Les sites à fort TO avec une reproduction nulle ou quasi nulle doivent être étudiés pour s'assurer que la reproduction ne peut être rétablie rapidement, mais il s'agit d'une autre approche que celle de la protection des sites reproducteurs.

Classification des TO (voir Chelonii 2007) :

NUL: TO = 0

FAIBLE: $0 < TO < 0,5$

MEDIUM: $0,5 < TO < 1$

FORT: TO > 1

Indicateurs démographiques (voir Chelonii 2007) :

TOUS : Présence d'adultes (mâle et femelles), de subadultes et de juvéniles

NO SUB : Présence d'adultes (M+F), de juvéniles mais pas d'observation de subadultes

NO JUV : Présence d'adultes (M+F), de subadultes mais pas d'observation de juvéniles

NO IMM : Présence d'adultes (M+F) mais pas d'observation de jeunes

AUTRE : Unisexe, ou jeunes seulement

VIDE ? : Pas d'observation de tortues d'Hermann

Nous avons attribué un score à chaque station en suivant une règle de combinaison de ces deux paramètres (voir tableau ci-dessous). **Le score le plus élevé (5), représente les stations prioritaires pour la conservation de l'espèce.** Ce sont les stations qui ont un TO moyen ou fort et présentent tous les types d'individus (populations reproductrices avérées). S'y rajoutent les populations avec subadultes mais sans juvéniles (reproductrices possibles) car la présence de subadultes reflète la présence de jeunes au moins durant les années passées. Les juvéniles étant difficiles à observer, soit ces populations subissent depuis peu une mortalité juvénile accrue, soit le classement en NOJUV reflète un problème de détectabilité des jeunes ou un simple effet de hasard. Les stations à score 5 devraient donc être celles dont les populations de tortues ont le plus de chance de se maintenir à long terme (sous réserve de stabilisation des menaces).

Les stations à score 4 présentent un premier handicap, soit une absence de subadultes (prédation ou mortalité importante des juvéniles qui n'atteignent pas le stade adulte), soit un TO faible bien qu'avec tous les types d'individus (la fragilité de la population est alors très grande puisque tout repose sur un très

petit nombre d'adultes). Les scores 3 voient s'accroître ce handicap avec un réel problème de reproduction sur les stations concernées à fort TO, ou bien un TO faible et une reproduction avérée mais apparemment incomplète (ce qui est normal puisqu'au vu des faibles TO, il est généralement d'autant plus difficile de trouver des jeunes). Les scores 2 et 1 sont deux niveaux surtout basés sur les TO avec dans les deux cas une reproduction apparemment très faible. Enfin, un score 0 traduit l'absence de population avérée, soit par l'absence de toute observation de tortue à cet endroit, soit une densité très faible (1 ou 2 individus), soit un habitat inapproprié... Dans ces trois cas, une station ne peut être prioritaire, sans pour autant être écartée d'une possible trame verte d'expansion de l'existant.

Démographie \ TO	FORT	MOYEN	FAIBLE
TOUS	5	5	4
NO JUV	5	5	3
NO SUB	4	4	3
NO IMM	3	2	1
AUTRES (unisexe, seul juv ...)	3	2	1
VIDES ?	0	0	0

Les résultats sont présentés dans leur globalité dans le tableau et la carte ci-dessous. Ils permettront à l'avenir, notamment dans le cadre de l'évaluation du site, la comparaison des données et l'évaluation de l'évolution de l'état de conservation de l'espèce sur le site.

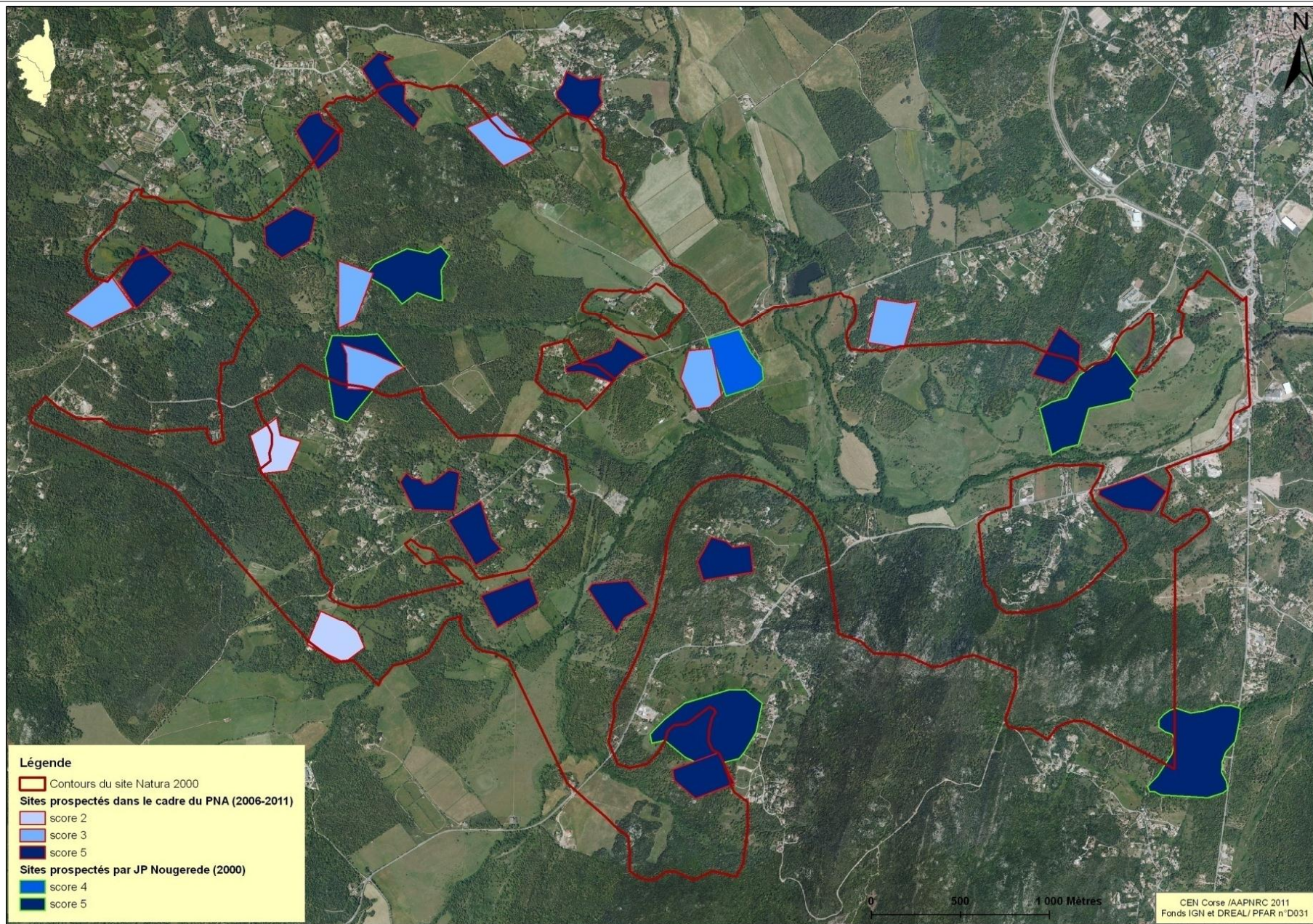
Code Station	TO	DEMO	SCORE
2000_01	Fort (1,94)	No JUV	5
2000_02	Moyen (1,29)	No SUB	4
2000_03	Fort (3,84)	No JUV	5
2000_04	Fort (1,98)	No JUV	5
2000_05	Fort (4,21)	TOUS	5
2000_06	Fort (4,96)	TOUS	5
2006_12	Moyen (1,33 ind/h)	No IMM	2
2006_23	Fort (3,00)	No JUV	5
2006_24	Fort (3,00)	TOUS	5
2006_28	Fort (3,67)	No JUV	5
2006_29	Fort (2,67)	No IMM	3
2006_30	Faible (0,67)	No JUV	3
2006_31	Moyen (1,33)	No IMM	2

2006_32	Fort (2,67)	No JUV	5
2006_33	Fort (4,33)	No JUV	5
2006_34	Fort (3,33)	TOUS	5
2006_38	Fort (2,33)	TOUS	5
2006_40	Fort (4,00)	No JUV	5
2006_41	Fort (2,67)	No IMM	3
2007_25	Fort (5,33)	TOUS	5
2008_31	Fort (7,67)	No IMM	3
2008_32	Fort (4,67)	TOUS	5
2011_21	Fort (2,00)	No IMM	3
2011_22	Fort (3,67)	No IMM	3
2011_23	Fort (5,33)	No SUB	4
2011_24	Fort (2,00)	No JUV	5
2011_25	Fort (4,00)	TOUS	5
2011_26	Moyen (1,33)	No JUV	5

La majorité des sites étudiés ont un score de 5 (bleus foncés sur carte), reflétant une bonne dynamique de population et donc un maintien de celles-ci à long terme, sous réserve d'un maintien d'une bonne qualité de leurs habitats. **Ces sites sont à considérer comme prioritaires pour la conservation de l'espèce.**

Deux stations ont un score de 4, traduisant une première faiblesse dans la reproduction de la population avec une reproduction avérée mais une absence de subadulte (prédation ou mortalité importante des juvéniles qui n'atteignent pas le stade adulte). **Les actions sur le site devront s'attacher à comprendre cette mortalité et rétablir au plus vite une situation équilibrée.**

Nous constatons 2 et 6 stations (8 stations au total - bleus clairs sur carte) aux scores respectivement de 2 et 3. Ces stations présentent un fort handicap avec un réel problème de reproduction (une forte densité (TO fort) mais une absence de reproduction (NO IMM)). Un seul de ces sites (2006-30) possède une reproduction avérée (présence de subadulte) mais une densité faible reflétant, d'un coté, une mortalité importante des juvéniles qui n'atteignent pas le stade adulte et, d'un autre, un problème sur la survie des adultes. **Ces sites à fort TO avec une reproduction nulle ou quasi nulle doivent être étudiés pour s'assurer si la reproduction peut être rétablie rapidement, et, dans l'affirmative, mener les actions nécessaires à ce rétablissement.**





DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ENJEUX/OBJECTIFS



Tableau 9 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Type d'objectifs			
			Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
I – SUBÉRAIE	A	Maintenir et restaurer la subéraie	X	X	X	X
II – ZONES AGRICOLES	B	Promouvoir une gestion agricole favorisant la biodiversité		X		X
III – MARES TEMPORAIRES	C	Garantir la conservation des mares temporaires	X	X		X
IV – RIPISYLVES ET COURS D'EAU	D	Conserver les ripisylves	X	X		X
	E	Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau	X	X		X
V – OBJECTIFS TRANSVERSAUX	F	Maîtriser le foncier				X
	G	Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site				X
	H	Mettre en œuvre le document d'objectifs				X
	I	Suivre les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer une veille écologique				X
	J	Préserver les populations de tortues d'Hermann	X			X
	K	Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site				X

Tableau 10 : Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A – MAINTENIR ET RESTAURER LA SUBÉRAIE	1 – Gérer la subéraie	Financement de la rénovation (FEADER), contractualisation des bonnes pratiques de récolte et de travaux	9330-3 Subéraie corse, 9340-11 Yeuseraie à Gaillet scabre	1217 Tortue d'Hermann	Sylviculture, loisirs, tourisme	PNA Tortue d'Hermann
	2 – Pérenniser l'entretien de la subéraie	Guide des bonnes pratiques, MAET, communication	9330-3 Subéraie corse			
B – PROMOUVOIR UNE GESTION AGRICOLE FAVORISANT LA BIODIVERSITE	1 – Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme	Guide des bonnes pratiques, convention pluri-annuelle de pâturage	9330-3 Subéraie corse, 9340-11 Yeuseraie à Gaillet scabre	1217 Tortue d'Hermann	Sylviculture, agriculture, loisirs	PNA Tortue d'Hermann
C – GARANTIR LA CONSERVATION DES MARES TEMPORAIRES	1 – Restauration d'un pacage bovin/ovin sur le site	Guide des bonnes pratiques, MAET	3170-1* Mare temporaire méditerranéenne	1220 Cistude d'Europe, 1190 Discoglosse sarde	Agriculture	PNA Cistude d'Europe
D – CONSERVER LES RIPISYLVES	1 – Maintenir les peuplements alluviaux à Aulnes	Guide des bonnes pratiques, mesures 227 du PDRC	92A0-4 Aulnaies à Aulne glutineux	1220 Cistude d'Europe	Sylviculture, agriculture, loisirs	PNA Cistude d'Europe
E – PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU	1 – Mettre en œuvre les mesures du SDAGE de Corse	Mise en œuvre du SDAGE, BCAE, PAOT	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides, 3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens	1220 Cistude d'Europe, 1190 Discoglosse sarde	Sylviculture, agriculture, loisirs	SDAGE
	2 – Anticiper le développement d'espèces invasives	Action MAET ou mesure 227 du PDRC, Guide des bonnes pratiques	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides	1220 Cistude d'Europe		PNA Cistude d'Europe
	3 – Favoriser une agriculture et une sylviculture	Guide des bonnes pratiques, BCAE	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides			

respectueuse de l'environnement à proximité

	des cours d'eau				
	4 – Entretien des cours d'eau	BCAE, entretien	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides		
	5 – Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens	BCAE, Guide de bonnes pratiques	3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens		

Tableau 11 : Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels / Mesures	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
F – MAITRISER LE FONCIER	1 – Regrouper le foncier forestier au sein d'une Association syndicale libre de gestion forestière	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	2 – Favoriser la préemption des terrains agricoles par la SAFER et les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux agricoles par la CDAF 2A			Agriculture	
G – ANALYSER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES	1 – Analyser de façon détaillée les dynamiques des activités agricoles et forestières du site	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
H – METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	1 – Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAET	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Sylviculture, agriculture, tourisme, loisirs	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	2 – Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales				
I – SUIVRE LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ASSURER UNE VEILLE ECOLOGIQUE	1 – Mesurer régulièrement l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	1217 Tortue d'Hermann, 1220 Cistude d'Europe, 1190 Discoglosse sarde (vérifier sa présence)	Sylviculture, agriculture, tourisme, loisirs	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	2 – Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	9330-3 Subéraie corse, 92A0-4 Aulnaies à Aulne glutineux, 3170-1* Mare temporaire méditerranéenne	1217 Tortue d'Hermann, 1220 Cistude d'Europe		
	3 – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats	3170-1* Mare temporaire méditerranéenne (principalement)	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire		

J – PRESERVER LES POPULATIONS DE TORTUES D'HERMANN	1 – Favoriser les déplacements des tortues d'Hermann en périphérie et au sein des zones urbaines	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	1217 Tortue d'Hermann	Travaux routiers	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	2 – Faire mieux connaître et appliquer la réglementation associée aux tortues			Agriculture, sylviculture, tourisme, loisirs, habitation	
K – FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE	1 – Rédiger et éditer un guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Agriculture, sylviculture, tourisme, loisirs	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	2 – Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux				
	3 – Eduquer à l'environnement				



TROISIEME PARTIE : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION FICHES ACTION



Tableau 12 : Proposition de mesures de gestion

Objectifs de développement durable	Fiche action		Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier années : 1, 2, 3, 4 et 5					Plan de financement potentiel
A Maintenir et restaurer la subéraie	A1	Gérer la subéraie	Propriétaires, ASLGF	CRPF, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	A2	Pérenniser l'entretien de la subéraie	Propriétaires, ASLGF, agriculteurs	CDA 2A, CRPF, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
B Promouvoir une gestion agricole favorisant la biodiversité	B1	Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme	Animateur	Animateur, CDA 2A, CRPF, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier, association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
C Garantir la conservation des mares temporaires	C1	Restauration d'un package bovin/ovin sur le site	Agriculteur	Animateur, OEC, CDA 2A	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
D Conserver les ripisylves	D1	Maintenir des peuplements alluviaux à Aulnes	Propriétaires, agriculteurs	CRPF, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier, CDA 2A, Association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
E Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau	E1	Mettre en œuvre les mesures du SDAGE de Corse	Animateur, commune, propriétaires, agriculteurs	Commune	X		X		X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	E2	Anticiper le développement d'espèces invasives	Animateur, propriétaires, agriculteurs	Association, CBNC, CRPF, CDA 2A	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	E3	Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau	Animateur, Commune, CRPF, CDA2A	Animateur, CRPF, OGEC ou coopérative forestière, CDA 2A, Fédération pêche, association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	E4	Entretenir les cours d'eau	Propriétaires, agriculteurs	Fédération de la pêche, association, commune, ONEMA	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)

		E5	Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens	Propriétaires, agriculteurs	Animateur, CRPF, CDA2A, Association, Fédération pêche	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
F	Maîtriser le foncier	F1	Regrouper le foncier forestier au sein d'une Association syndicale libre de gestion forestière	Propriétaires, CRPF, syndicat forestier	CRPF, animateur	X	X	X			Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
		F2	Favoriser la préemption des terrains agricoles par la SAFER et les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux agricoles par la CDAF 2A	Animateur	Commune, CDA 2A, SAFER		X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
G	Analyser de façon les activités agricoles et forestières	G1	Analyser de façon détaillée les dynamiques des activités agricoles et forestières du site	Animateur	CRPF, CDA 2A, association	X	X	X			Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
H	Mettre en œuvre le document d'objectifs	H1	Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAET	Animateur	Animateur, CRPF, CDA, association, commune	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
		H2	Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales	Animateur	commune, Animateur, CRPF, CDA2A, Association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
I	Suivre les habitats et espèces d'intérêt communautaire et assurer une veille écologique	I1	Mesurer régulièrement l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Animateur	BE, association, OEC		X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
		I2	Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Animateur	BE, association, OEC			X		X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
		I3	Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats	Animateur	BE, association, OEC		X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)

<p>J Préserver les populations de tortues d'Hermann</p>	J1	Favoriser les déplacements des tortues d'Hermann en périphérie et au sein des zones urbaines	CG 2A, commune, propriétaires, autres opérateurs, animateur	CG 2A, commune, entreprise de travaux routiers, animateur	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	J2	Faire mieux connaître et appliquer la réglementation associée aux tortues	Services de l'Etat, collectivités territoriales	animateur, commune, service de l'Etat, OEC, association, presse	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
<p>K Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site</p>	K1	Rédiger un guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site N2000 prenant notamment en compte la présence de la Tortue d'Hermann	animateur	CRPF, CDA 2A, Association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	K2	Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux	animateur, CRPF, CDA 2A	animateur, commune, CRPF, CDA 2A, association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)
	K3	Eduquer à l'environnement	animateur	animateur, collectivités territoriales, association	X	X	X	X	X	Europe (FEADER), Etat (FEDER), Collectivités territoriales (PDRC, ...)

Fiche Action A1

OBJECTIF	A - MAINTENIR ET RESTAURER LA SUBÉRAIE
Intitulé	A1 - Gérer la subéraie
Object de l'action	Redynamiser la gestion de la subéraie selon des bonnes pratiques sylvicoles respectueuses des espèces
Résultats attendus	Maintenir l'habitat et limiter la dégradation due aux mauvaises pratiques de gestion
Niveau de priorité*	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	9330-3 Subéraie corse et 9340-11 Yeuseraie à Gaillet scabre 1217 Tortue d'Hermann
Périmètre d'application	Subéraie corse (396 ha) et mosaïque Subéraie corse x Yeuseraie à Gaillet scabre (153 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Améliorer les techniques de levée de liège, la qualité des travaux et la qualification des ouvriers forestiers ; Contractualiser vente de liège et travaux selon cahier des charges en vigueur ; Documents de gestion durable
Engagements rémunérés	Cloisonnements culturaux ; Désignation de tiges d'avenir ; Eclaircie ; Elagage et taille de formation ; Dépressage ; Détourage ; Levée de liège dégradé ; Enrichissement ou plantation
Coût de la mesure	En fonction des travaux à réaliser environ 10 000 €/ha
Montant de l'aide	60 % du montant des travaux
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC
Points de contrôle sur place	Propriétés concernées
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires concernés
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares rénovés
Maître d'ouvrage	Propriétaires forestiers, ASL de gestion forestière, sylviculteurs
Maître d'œuvre	CRPF Corse, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier
Financement	Mesure 122 du PDRC - ODARC
Lien avec les autres actions	A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Tortue d'Hermann

*Niveau de priorité 1 (élevé), 2 (moyen), 3 (non prioritaire)

Fiche Action A2

OBJECTIF	A - MAINTENIR ET RESTAURER LA SUBÉRAIE
Intitulé	A2 - Pérenniser l'entretien de la subéraie
Object de l'action	Entretien la subéraie de façon à maintenir des conditions de conservation propices à la présence de la Tortue d'Hermann
Résultats attendus	Maintenir l'habitat par un entretien hors période de production de liège
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	9330-3 Subéraie corse 1217 Tortue d'Hermann
Périmètre d'application	Subéraie corse (396 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Respecter les bonnes pratiques sylvo-pastorales
Engagements rémunérés	Ouverture d'un milieu en déprise ; Aménagement défensif périmétral des pré-bois ; Maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique et/ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables ; Ouverture des parcours ligneux par la gestion pastorale ; Gestion pastorale ; Protection de la régénération de Chêne-liège
Coût de la mesure	Mesures 214 : E1-11, E3-6, E-8, E3-12 et E3-15 du PDRC et Mesure 227-09 du PDRC
Montant de l'aide	Mesures 214 du PDRC forfait/ha/an et Mesure 227 du PDRC 80 % du montant des travaux
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC
Points de contrôle sur place	Propriétaires et agriculteurs concernés
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires ou d'agriculteurs concernés
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares entretenus
Maître d'ouvrage	Propriétaires forestiers, ASL de gestion forestière, sylviculteurs, agriculteurs
Maître d'œuvre	CDA 2A, CRPF Corse, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier
Financement	Mesures 214 et 227 du PDRC - OEC
Lien avec les autres actions	A1 Gérer la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Tortue d'Hermann

Fiche Action B1

OBJECTIF	B - PROMOUVOIR UNE GESTION SYLVICOLE FAVORISANT LA BIODIVERSITE
Intitulé	B1 - Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme
Object de l'action	Favoriser la présence d'un cheptel géré dans la subéraie pour minimiser les impacts sur les habitats et populations de tortues d'Hermann
Résultats attendus	Maintenir l'habitat par un entretien hors période de production de liège
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	9330-3 Subéraie corse et 9340-11 Yeuseraie à Gaillet scabre 1217 Tortue d'Hermann
Périmètre d'application	Subéraie corse (396 ha) et mosaïque Subéraie corse x Yeuseraie à Gaillet scabre (153 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Promotion des Conventions pluri-annuelles de pâturage, du Guide de bonnes pratiques, des MAET et des Contrats Natura 2000
Coût de la mesure	Pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs
Montant de l'aide	FEDER (UE) et Etat
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Propriétaires et agriculteurs concernés
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs ou de propriétaires informés
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares conventionnés
Maître d'ouvrage	Animateur, CDA 2A, CRPF Corse
Maître d'œuvre	Animateur, CDA 2A, CRPF Corse, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier, association
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	A1 Gérer la subéraie A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Tortue d'Hermann

Fiche Action C1

OBJECTIF	C - GARANTIR LA CONSERVATION DES MARES TEMPORAIRES
Intitulé	C1 - Restauration d'un pacage bovin/ovin sur le site
Object de l'action	Restauration d'un pacage bovin/ovin extensif sur le site pour un meilleur entretien à proximité de la mare
Résultats attendus	Maintien de l'ouverture du milieu par entretien du site
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	3170* Mare temporaire méditerranéenne 1220 Cistude d'Europe, 1190 Discoglosse sarde et 1217 Tortue d'Hermann (dans une moindre mesure)
Périmètre d'application	Mare temporaire de Muratellu et ceinture végétale périphérique
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Guide des bonnes pratiques (charge pastorale adaptée, période de fréquentation adaptée, conserver la ceinture de maquis entourant la mare, ...)
Engagements rémunérés	Aide à l'installation d'un pacage
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	Mesures du PDRC
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC
Points de contrôle sur place	Agriculteur concerné
Indicateurs de suivi	Mise en place du pacage ; Nombre d'hectares concernées
Indicateurs d'évaluation	Pacage mis en place, nombre de bovins ou d'ovins (charge pastorale), photographies, notes
Maître d'ouvrage	Agriculteur
Maître d'œuvre	Animateur, OEC, CDA 2A
Financement	PDRC - ODARC
Lien avec les autres actions	G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux

* Habitat prioritaire

Fiche Action D1

OBJECTIF	D - CONSERVER LES RIPISYLVES
Intitulé	D1 - Maintenir les peuplements alluviaux à Aulnes
Object de l'action	Ancrage des berges ; Protection des habitats aquatiques par maintien des zones ombragées (pratique du taillis et coupes possibles en maintenant l'aspect boisé des bords du cours d'eau)
Résultats attendus	Maintenir l'habitat ; Limiter la dégradation due aux mauvaises pratiques de gestion
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	92A0-4 Aulnaies à Aulne glutineux de Corse 1220 Cistude d'Europe
Périmètre d'application	Aulnaies à Aulne glutineux de Corse (66 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Entretien des sites
Engagements rémunérés	Travaux de débroussaillage ; Abattage ; Elagage ; Plantation d'essences adaptées ; Enlèvement d'embâcles
Coût de la mesure	Propriétaires : Devis au cas par cas (cf. CCTP Ripisylve) Agriculteurs : Forfait 269,24€/ha/an (brûlage interdit, conservation des arbres, élimination des arbres morts si besoin, entretien, ...)
Montant de l'aide	Mesure 227-09 : 80 % du montant des travaux (propriétaires) Mesure 214 E1-2 : 269,24€/ha/an (agriculteurs)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC
Points de contrôle sur place	Propriétés concernées
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires concernés
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares entretenus
Maître d'ouvrage	Propriétaires, agriculteurs, sylviculteurs
Maître d'œuvre	CRPF Corse, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier, CDA 2A, association
Financement	Mesure 214 E1-2 et 227-09 du PDRC - ODARC
Lien avec les autres actions	E1 Mettre en œuvre les mesures du SDAGE de Corse E2 Lutter contre les espèces invasives E3 Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau E4 Entretien des cours d'eau E5 Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes

de bonnes pratiques environnementales

K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux

PNA Cistude d'Europe

Fiche Action E1

OBJECTIF	E - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU
Intitulé	E1 - Mettre en œuvre les mesures du SDAGE de Corse
Object de l'action	Appliquer les mesures du SDAGE spécifiques au bassin versant du Stabiacciu
Résultats attendus	Gestion des cours d'eau et ripisylves à l'échelle du bassin versant
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides et 3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens 1220 Cistude d'Europe et 1190 Discoglosses sarde
Périmètre d'application	Bassin versant du Stabiacciu
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Mise en œuvre du SDAGE ; BCAE
Engagements rémunérés	Mise en place d'un programme de gestion à l'échelle du bassin versant
Coût de la mesure	Voir PAOT
Montant de l'aide	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEADER ou FEDER
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Mesures du SDAGE concernées
Indicateurs d'évaluation	Rapport final
Maître d'ouvrage	Animateur
Maître d'œuvre	Collectivités territoriales, Fédération pêche, ONEMA, Comité de bassin (CTC)
Financement	FEADER (UE), FEDER (Etat), Collectivités territoriales, Agence de l'eau
Lien avec les autres actions	E2 Anticiper le développement d'espèces invasives E3 Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau E4 Entretien des cours d'eau E5 Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Cistude d'Europe SDAGE

Fiche Action E2

OBJECTIF	E - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU
Intitulé	E2 - Anticiper le développement d'espèces invasives
Object de l'action	Prévenir la prolifération d'espèces exotiques envahissantes végétales ou animales (comme la Tortue de Floride)
Résultats attendus	Absence d'espèces invasives sur le site Natura 2000
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides 1220 Cistude d'Europe
Périmètre d'application	Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides (10 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	BCAE ; Surveillance
Engagements rémunérés	Elimination d'espèces invasives (si observées)
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	Propriétaires : mesures 225-1 et 227-06 du PDRC Agriculteurs : mesure 214 E1-1 du PDRC
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEADER
Points de contrôle sur place	Propriétés concernées
Indicateurs de suivi	Observations
Indicateurs d'évaluation	nombre d'observations d'espèces invasives ou surfaces concernées
Maître d'ouvrage	Propriétaires
Maître d'œuvre	Fédération pêche, ONEMA, association, bureau d'étude
Financement	FEADER (UE), FEDER (Etat), Collectivités territoriales (OEC), Agence de l'eau
Lien avec les autres actions	E3 Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau E4 Entretien des cours d'eau E5 Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens I1 Mesurer régulièrement l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire PNA Cistude d'Europe SDAGE

Fiche Action E3

OBJECTIF	E - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU
Intitulé	E3 - Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuses de l'environnement à proximité des cours d'eau
Object de l'action	Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau
Résultats attendus	Maintenir l'habitat ; Limiter la dégradation due aux mauvaises pratiques de gestion
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides et 3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens 1220 Cistude d'Europe et 1190 Discoglosse sarde
Périmètre d'application	Rivières et ruisseaux permanents et temporaires (11 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	BCAE
Engagements rémunérés	Animation auprès des utilisateurs
Coût de la mesure	Pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs
Montant de l'aide	FEDER (UE) et Etat
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires impliqués
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées
Maître d'ouvrage	Agriculteurs, sylviculteurs, utilisateurs
Maître d'œuvre	Animateur, CRPF Corse, CDA 2A, Fédération pêche, association
Financement	FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	D1 Maintenir des peuplements alluviaux à Aulnes E2 Anticiper le développement d'espèces invasives E4 Entretenir les cours d'eau E5 Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Cistude d'Europe

Fiche Action E4

OBJECTIF	E - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU
Intitulé	E4 - Entretenir les cours d'eau
Object de l'action	Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau
Résultats attendus	Maintenir l'habitat ; Limiter la dégradation due aux mauvaises pratiques de gestion
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	3260-1 Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides 1220 Cistude d'Europe
Périmètre d'application	Rivières (à Renoncules) oligotrophes acides (10 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	BCAE
Engagements rémunérés	Entretien
Coût de la mesure	Propriétaires : devis au cas par cas (cf. CCTP Ripisylve) Agriculteurs : forfait 200€/ha/an pendant 5 ans
Montant de l'aide	Propriétaires : mesure 227-09 du PDRC Agriculteurs : mesure 225-2 du PDRC
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC
Points de contrôle sur place	Propriétés concernées
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires ou d'agriculteurs concernés
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares entretenus
Maître d'ouvrage	Propriétaires, agriculteurs
Maître d'œuvre	CRPF Corse, OGEC ou coopérative forestière, expert forestier, CDA 2A, association
Financement	Mesure 227-09 et Mesure 225-2 du PDRC - OEC ; Agence de l'eau
Lien avec les autres actions	D1 Maintenir des peuplements alluviaux à Aulnes E3 Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau E5 Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Cistude d'Europe

Fiche Action E5

OBJECTIF	E - PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU ET DES COURS D'EAU
Intitulé	E5 - Préserver un espace-tampon sur les têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens
Object de l'action	Préserver la qualité de l'eau et des cours d'eau
Résultats attendus	Maintenir l'habitat ; Limiter la dégradation due aux mauvaises pratiques de gestion
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	3290-1 Têtes de rivières et ruisseaux méditerranéens 1220 Cistude d'Europe et 1190 Discoglosse sarde
Périmètre d'application	Rivières et ruisseaux intermittents (1,2 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	BCAE ; Respect d'une zone tampon autour des rivières et ruisseaux intermittents
Engagements rémunérés	Création et entretien de couvert herbacé entre l'espace cultivé et la ripisylve
Coût de la mesure	Mesure 214 E2-5 du PDRC : 107,29 €/ha/an
Montant de l'aide	Propriétaires : contrat Natura 2000 Agriculteurs : mesure 214 E2-5 du PDRC
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC et FEDER
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Surfaces concernées tous les ans
Indicateurs d'évaluation	Surfaces totales concernées, rapports, photographies, cartes
Maître d'ouvrage	Propriétaires, agriculteurs
Maître d'œuvre	Animateur, Fédération pêche, ONEMA, association, CRPF Corse, CDA 2A
Financement	FEADER (UE), FEDER (Etat), Collectivités territoriales (OEC), Agence de l'eau
Lien avec les autres actions	E1 Mettre en œuvre les mesures du SDAGE de Corse E2 Anticiper le développement d'espèces invasives E3 Favoriser une agriculture et une sylviculture respectueuse de l'environnement à proximité des cours d'eau E4 Entretien des cours d'eau H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Cistude d'Europe SDAGE

Fiche Action F1

OBJECTIF	F - MAITRISER LE FONCIER
Intitulé	F1 - Regrouper le foncier forestier au sein d'une Association syndicale libre de gestion forestière
Object de l'action	Favoriser la remise en valeur de la subéraie par des pratiques agricoles et sylvicoles permettant d'assurer la conservation de la Tortue d'Hermann
Résultats attendus	Maintenir l'habitat Subéraie corse et conserver les habitats et populations de tortues d'Hermann
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	9330-3 Subéraie corse 1217 Tortue d'Hermann
Périmètre d'application	Subéraie corse (396 ha) et mosaïque Subéraie corse x Yeuseraie à Gaillet scabre (153 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Animation visant à favoriser le regroupement foncier forestier
Coût de la mesure	40 jours x 500 €/jours = 20 000 €
Montant de l'aide	100 %
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du PDRC
Points de contrôle sur place	Propriétés concernées
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires informés
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares regroupés
Maître d'ouvrage	CRPF Corse
Maître d'œuvre	CRPF Corse
Financement	Mesure 341-B du PDRC - ODARC
Lien avec les autres actions	A1 Gérer la subéraie A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme F2 Favoriser la préemption des terrains agricoles par la SAFER G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux

Fiche Action F2

OBJECTIF	F - MAITRISER LE FONCIER
Intitulé	F2 - Favoriser la préemption des terrains agricoles par la SAFER et les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux agricoles par la CDAF 2A
Object de l'action	Favoriser le maintien d'une activité agricole par une meilleure maîtrise du foncier
Résultats attendus	Maintenir la mosaïque d'habitats par une agriculture respectueuse des contraintes environnementales
Niveau de priorité	3
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Prairies (230 ha)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Animation foncière
Coût de la mesure	Animation sur le site
Montant de l'aide	Financement à 90 % par le CG 2A pour les échanges/cessions amiables
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement du CG 2A et des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Propriétaires concernés
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers de préemption et d'échanges/cessions amiables
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'hectares préemptés ou échangés/cédés
Maître d'ouvrage	Commune, CG 2A
Maître d'œuvre	Animateur, CDA 2A, SAFER, CG 2A
Financement	CG 2A (pour les échange amiables) et FEDER
Lien avec les autres actions	<p>A1 Gérer la subéraie A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF</p> <p>H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux</p>

Fiche Action G1

OBJECTIF	G - ANALYSER LES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES
Intitulé	G1 - Analyser de façon détaillée les dynamiques des activités agricoles et forestières du site
Object de l'action	Favoriser le maintien de la mosaïque d'habitats par une activité agricole
Résultats attendus	Maintenir les habitats et les espèces par une agriculture et une sylviculture respectueuses des contraintes environnementales
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Diagnostic de la dynamique des activités agricoles et forestières sur le site ; Diagnostic de l'impact des pratiques agricoles et sylvicoles sur les habitats et les espèces
Coût de la mesure	A chiffrer
Montant de l'aide	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEDER et FEADER
Points de contrôle sur place	Propriétaires et agriculteurs concernés ; Rapport final
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs ou de propriétaires visités
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'exploitations agricoles ou de propriétés forestières analysées
Maître d'ouvrage	Animateur, Commune
Maître d'œuvre	CDA 2A, CRPF Corse, association, bureau d'étude
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	A1 Gérer la subéraie A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF F2 Favoriser la préemption des terrains agricoles par la SAFER K1 Rédiger un guide de bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000 K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux

Fiche Action H1

OBJECTIF	H - METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS
Intitulé	H1 - Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAET
Object de l'action	Mettre en œuvre le DOCOB via les contrats Natura 2000 et les MAET
Résultats attendus	Signatures de contrats Natura 2000 et de MAET
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	BCAE
Engagements rémunérés	Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en œuvre des actions du DOCOB (animateur) ; Identification des porteurs de projets ; Contact direct avec tous les acteurs locaux ; Programmation technique et financière des travaux ; Coordination, organisation et animation des réunions du comité de suivi et des autres réunions techniques éventuelles ; Suivi administratif et technique du programme d'actions ; Partenariat avec les organismes compétents ; Recrutement de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures ; Assister les bénéficiaires dans l'instruction administrative du contrat
Coût de la mesure	20 jours/an x 500 €/jours x 5 ans = 50 000 €
Montant de l'aide	80 à 100 % (animation)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides de l'Etat et de l'UE
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Nombre de signatures de contrats Natura 2000 et de MAET par an
Indicateurs d'évaluation	Nombre de signatures de contrats Natura 2000 et de bénéficiaires de MAET
Maître d'ouvrage	DDTM 2A, collectivités territoriales
Maître d'œuvre	Animateur
Financement	Etat et FEADER
Lien avec autres actions	H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales

Fiche Action H2

OBJECTIF	H - METTRE EN ŒUVRE LE DOCUMENT D'OBJECTIFS
Intitulé	H2 - Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales
Object de l'action	Favoriser des pratiques environnementales respectueuses des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site par le respect des BCAE, le guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000 et la charte de bonnes pratiques de la gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques
Résultats attendus	Signatures des chartes et guides de bonnes pratiques environnementales
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	BCAE ; Charte de bonnes pratiques aux abords des lignes électriques (engageant RTE et ERDF)
Engagements rémunérés	Favoriser l'adoption du guide par les propriétaires, agriculteurs et sylviculteurs du site : présenter le guide et son fonctionnement aux groupes de travail, au COPIL et à la commune et collectivités concernées, lancer la concertation avec les acteurs concernés afin de favoriser le respect (signature) du guide et suivre l'évolution du contexte du guide et son adhésion sur le site ; Encourager RTE et ERDF à respecter leur engagement de bonnes pratiques de la gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques ; Sensibiliser aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)
Coût de la mesure	15 jours/an x 500 €/jours x 5 ans = 37 500 €
Montant de l'aide	80 à 100 % (animation)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir conditions de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Nombre de signatures du guide et d'engagement sur les BCAE (et la charte) par an
Indicateurs d'évaluation	Nombre de signatures du guide et d'engagement sur les BCAE et la charte
Maître d'ouvrage	Agriculteurs, sylviculteurs, RTE et ERDF
Maître d'œuvre	Animateur
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	A1 Gérer la subéraie A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme

H1 Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAET
K1 Rédiger un guide de bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000
K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux
PNA Tortue d'Hermann
PNA Cistude d'Europe

Fiche Action I1

OBJECTIF	I - SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ASSURER UNE VEILLE ECOLOGIQUE
Intitulé	I1 - Mesurer régulièrement l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Object de l'action	Mesurer tous les ans l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
Résultats attendus	Maintien des populations d'espèces et des habitats
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonne pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Suivi sur site et rédaction de rapports
Coût de la mesure	2 jours/an x 500 €/jours x 4 ans = 4 000 €
Montant de l'aide	FEDER
Durée et modalités de versement de l'aide	4 ans
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Evolution du suivi
Indicateurs d'évaluation	Rapport final, photographies, cartographies, notes techniques
Maître d'ouvrage	Collectivités territoriales, DDTM 2A
Maître d'œuvre	Animateur, association, bureau d'études
Financement	FEDER, voire FEADER
Lien avec les autres actions	E2 Anticiper le développement d'espèces invasives I2 Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire I3 Améliorer les connaissances sur les espèces PNA Tortue d'Hermann PNA Cistude d'Europe

Fiche Action I2

OBJECTIF	I - SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ASSURER UNE VEILLE ECOLOGIQUE
Intitulé	I2 - Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
Object de l'action	Vérifier l'efficacité des mesures engagées dans le cadre du DOCOB sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site
Résultats attendus	Incidences des mesures engagées limitées et favorables au bon état écologique des habitats et des populations d'espèces
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Suivi sur site et rédaction de rapports
Coût de la mesure	Elaborer des protocoles adaptés : 1 jour par protocole Mise en œuvre des protocoles (nombre de jours à définir dans les protocoles) Suivi cartographique des habitats et suivi des populations d'espèces dans les zones concernées par les mesures
Montant de l'aide	FEDER
Durée et modalités de versement de l'aide	selon les protocoles définis
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Evolution du suivi
Indicateurs d'évaluation	Rapport final, photographies, cartographies, notes techniques
Maître d'ouvrage	Animateur, commune, DDTM 2A
Maître d'œuvre	Association, bureau d'études, prestataires extérieurs
Financement	FEDER, voire FEADER
Lien avec les autres actions	Toutes les Fiches Action PNA Tortue d'Hermann PNA Cistude d'Europe

Fiche Action I3

OBJECTIF	I - SUIVRE LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ASSURER UNE VEILLE ECOLOGIQUE
Intitulé	I3 - Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire
Object de l'action	Améliorer les connaissances sur les espèces suivantes (inventaires, ...) : 1088 Grand Capricorne, 1190 Discoglosse sarde, 1055 Porte-queue de Corse et 1229 Phyllodactyle d'Europe
Résultats attendus	Localisation et estimation des états de conservation
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats 1088 Grand Capricorne, 1190 Discoglosse sarde, 1055 Porte-queue de Corse et 1229 Phyllodactyle d'Europe
Périmètre d'application	Ensemble du site (en lien avec les autres programmes de suivis de ces espèces en Corse)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	4 jours (N+ 1 ou 2) par espèce x 4 espèces x 500 €/jours = 8 000 €
Coût de la mesure	8 000 à 12 000 €
Montant de l'aide	FEDER (Etat)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir conditions de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Néant
Indicateurs de suivi	Suivi des études
Indicateurs d'évaluation	Rapports, cartographies, photographies
Maître d'ouvrage	Animateur, OEC
Maître d'œuvre	Animateur, CBNC (OEC), association, bureau d'études
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	I1 Mesurer régulièrement l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire I2 Suivre l'impact des mesures engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Fiche Action J1

OBJECTIF	J - PRESERVER LES POPULATIONS DE TORTUES D'HERMANN
Intitulé	J1 - Favoriser les déplacements des tortues d'Hermann en périphérie et au sein des zones urbaines
Object de l'action	Modifier les aqueducs existants et créer des viaducs (« tortues-ducs ») lors de travaux routiers et autres ouvrages en périmètre d'habitation ou équivalents DFCI et maintenir une continuité de passage des reptiles et petits mammifères autour des habitations
Résultats attendus	Favoriser les déplacements des individus de tortue d'Hermann à proximité des aménagements urbains
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	1217 Tortue d'Hermann
Périmètre d'application	Habitations, réseau routier (notamment D159, D659, D659A et D859), pistes DFCI
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Guide des bonnes pratiques Entretien des aqueducs existants (en tant que passage à faune) Des aménagements favorables au déplacement des tortues d'Hermann autour des habitations devront être inclus dans le PLU
Engagements rémunérés	Recensement et cartographie des passages à faune utilisables par les tortues ; Modification des aqueducs existants afin de permettre le passage des tortues (si marches ou fosses infranchissables) et/ou création de viaducs pour tortues (« tortues-ducs ») lors de travaux routiers sur le site
Coût de la mesure	A évaluer par projet
Montant de l'aide	A évaluer (comprends des mesures compensatoires des projets d'aménagement)
Durée et modalités de versement de l'aide	A définir
Points de contrôle sur place	Communication
Indicateurs de suivi	Nombre de contact avec les services compétents, mesures proposées dans le PLU
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'aqueducs entretenus et/ou d'aqueducs modifiés et/ou de viaducs créés, mesures incluses dans le PLU
Maître d'ouvrage	CG 2A, commune, propriétaires, autres opérateurs, animateur
Maître d'œuvre	CG 2A, commune, entreprise de travaux routiers, animateur
Financement	Collectivités territoriales ou mesures compensatoires
Lien avec les autres actions	J2 Faire mieux connaître et appliquer la réglementation associée aux tortues H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K1 Rédiger et éditer un guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000 K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Tortue d'Hermann

Fiche Action J2

OBJECTIF	J - PRESERVER LES POPULATIONS DE TORTUES D'HERMANN
Intitulé	J2 - Faire mieux connaître et appliquer la réglementation associée aux tortues
Object de l'action	Communiquer et informer sur le statut protégé et rare de l'espèce et sur la réglementation existante en matière de détention de tortues
Résultats attendus	Faire connaître la réglementation ; Limiter le prélèvement de spécimens par le public ; Impliquer le public dans la conservation de l'espèce. <i>L'information du grand public est une arme à double tranchant car elle peut engendrer selon le cas soit un effet protecteur (si elle est dissuasive), soit un effet dévastateur (si elle est assimilable à une publicité pour du braconnage de tortues). Il est recommandé d'insister sur le caractère répressif de la loi et surtout ne fournir aucune information sur la localisation géographique de la zone elle-même ou de sites en particulier.</i>
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	1217 Tortue d'Hermann
Périmètre d'application	Tout le site (public)
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Campagne de communication. Distinction nécessaire entre les actions de communication à destination : <ul style="list-style-type: none"> - des riverains/exploitants de la zone (technique) - des habitants de la microrégion ou des insulaires en général (information générale) - des vacanciers ou résidents temporaires, étrangers ou continentaux, étant les plus susceptibles de prélever et d'exporter les spécimens (pas de communication)
Coût de la mesure	A définir
Montant de l'aide	80 à 100 % (animation)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir conditions de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Communication
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires impliqués
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées
Maître d'ouvrage	Services de l'Etat, collectivités territoriales
Maître d'œuvre	Animateur, commune, service de l'Etat, OEC, association, presse
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	PNA Tortue d'Hermann J1 - Favoriser les déplacements des tortues d'Hermann en périphérie et au sein des zones urbaines

Fiche Action K1

OBJECTIF	K - FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE
Intitulé	K1 - Rédiger et éditer un guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000
Object de l'action	Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site dans les pratiques agricoles et sylvicoles
Résultats attendus	Engagement des acteurs concernés à respecter le guide afin de maintenir les habitats et les espèces par une agriculture et une sylviculture respectueuses des contraintes environnementales
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Travailler avec les commissions techniques à la construction du guide ; Rédaction du guide (élaborer une liste de mesures à prendre en compte en relation avec les caractéristiques du site) ; Intégrer le guide dans le DOCOB
Détail	<p>Mesures à prendre en compte dans le guide des bonnes pratiques pour la Tortue d'Hermann :</p> <p>Bonnes pratiques de gestion des forêts et des zones agricoles (rappel des outils à disposition) ; Maintenir la mosaïque d'habitats agroforestiers (pelouses, cistaies, roncières, ripisylves, subéraies, denses, subéraies claires, oliveraies, yeuseraies, maquis), voire ouvrir de nouveaux parcours de pâturage ou clairières herbacées dans les grands ensembles de subéraie dense) ; Limiter la perte/fragmentation des habitats favorables à l'espèce par changement de fonction des sols (notamment exclure toute possibilité de retour de cultures labourées : vignes, céréales, maraichères ... incompatibles avec la présence de tortues dans les conditions modernes d'exploitation) ; Préserver le linéaire existant de haies et reconstituer un maillage de haies à partir des bosquets relictuels ; Ne pas prélever d'individus (espèce protégée) dans le milieu naturel ; Privilégier des pratiques sylvicoles et agricoles compatibles avec la présence de l'espèce (travaux hors période de reproduction) ; Création de « tortues-ducs » afin de limiter la mortalité due aux collisions sur les routes et la fragmentation des habitats à Tortue d'Hermann ; Encadrer les pratiques de gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques ; Aménager des ouvertures et passages en partie basse des clôtures de propriétés bâties (murs, murets, ...), permettant la libre circulation des tortues d'Hermann entre les espaces naturels agricoles et forestiers et les espaces urbanisés (jardins, friches, ...) ; Maintenir et favoriser l'accès aux points d'eau naturels ou artificiels, surtout en période estivale, ...</p> <p>Mesures à prendre en compte dans le guide des bonnes pratiques pour la Cistude d'Europe :</p> <p>Maintenir des points d'eau naturels ou artificiels en bord de cours d'eau ; Préserver un espace-tampon autour des rivières et ruisseaux ; Préserver l'habitat favorable à l'espèce (préserver des embâcles dans les cours d'eau, préserver les prairies aux abords des cours d'eau, ...)</p>
Coût de la mesure	20 000 € (prévisionnel)

Montant de l'aide	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEADER
Points de contrôle sur place	Adhésion au guide de bonnes pratiques
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires impliqués
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'exemplaires distribués
Maître d'ouvrage	Animateur
Maître d'œuvre	CRPF Corse, CDA 2A, association
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	<p>A1 Gérer la subéraie</p> <p>A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie</p> <p>B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme</p> <p>F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF</p> <p>G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site</p> <p>H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales</p> <p>J2 Faire mieux connaître et appliquer la réglementation associée aux tortues</p> <p>K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux</p> <p>K3 Eduquer à l'environnement</p> <p>PNA Tortue d'Hermann</p> <p>PNA Cistude d'Europe</p>

Fiche Action K2

OBJECTIF	K - FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE
Intitulé	K2 - Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux
Object de l'action	Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site dans les pratiques agricoles et sylvicoles, les politiques locales et les projets publics et privés
Résultats attendus	Maintenir les habitats et les espèces par une agriculture et une sylviculture respectueuses des caractéristiques environnementales
Niveau de priorité	1
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Animation par voie de réunions d'information, journal Natura 2000 et site internet de la commune
Coût de la mesure	A chiffrer (pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs)
Montant de l'aide	FEDER (Etat)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Engagements pris favorables à la mise en oeuvre du DOCOB
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires impliqués ; Nombre de communiqués réalisés
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées ; Nombre de réunions/formations organisées
Maître d'ouvrage	Animateur, commune, CRPF Corse, CDA 2A
Maître d'œuvre	Animateur, CRPF Corse, CDA 2A, collectivités territoriales, association, presse
Financement	FEADER (UE) et FEDER (Etat)
Lien avec les autres actions	A1 Gérer la subéraie A2 Pérenniser l'entretien de la subéraie B1 Promouvoir et encadrer le sylvo-pastoralisme F1 Regrouper le foncier au sein d'une ASLGF G1 Analyser de façon détaillée l'ensemble des activités agricoles et forestières du site H2 Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via l'engagement sur les BCAE et les guides et chartes de bonnes pratiques environnementales K1 Rédiger et éditer un guide des bonnes pratiques sylvo-pastorales pour le site Natura 2000 PNA Tortue d'Hermann PNA Cistude d'Europe

Fiche Action K3

OBJECTIF	K - FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE
Intitulé	K3 - Eduquer à l'environnement
Object de l'action	Utiliser les richesses écologiques du site pour développer l'éducation à l'environnement <i>Il tiendra de ne pas communiquer sur les richesses du site à des fins de développement touristique, notamment concernant la Tortue d'Hermann, afin de ne pas voir une amplification indésirable des prélèvements d'individus et de dégradation de ses habitats (communication auprès du public local/riverain et non auprès d'un grand public, notamment touristique)</i>
Résultats attendus	Favoriser l'adhésion du public à la démarche Natura 2000 ; Impliquer le public dans la conservation des habitats et espèces du site
Niveau de priorité	2
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats et toutes les espèces
Périmètre d'application	Tout le site
Engagements non rémunérés (Bonnes pratiques)	Néant
Engagements rémunérés	Réalisation d'un programme pédagogique autour des richesses écologiques du site Natura 2000 (complémentaire à la valise pédagogique du PNA Tortue d'Hermann) ; Interventions d'un éducateur « environnement » auprès d'élèves de diverses écoles de la micro-région de Porto-Vecchio ; Interventions dans les classes et/ou sur le site ; Journées découvertes ; Journées d'information
Coût de la mesure	A chiffrer (pris en charge dans le cadre de l'animation du document d'objectifs) Interventions éducateur auprès des scolaires : de l'ordre d'une demi-douzaine d'interventions d'une demi-journée par classe et par an
Montant de l'aide	FEDER (Etat)
Durée et modalités de versement de l'aide	Voir condition de versement des aides du FEDER
Points de contrôle sur place	Communication
Indicateurs de suivi	Nombre de partenaires impliqués
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes sensibilisées
Maître d'ouvrage	Animateur, autres
Maître d'œuvre	Animateur, OEC, Education nationale, Collectivités territoriales, association, presse
Financement	Programme régional d'actions éducatives (initié par OEC en partenariat avec CENC et Education nationale)
Lien avec les autres actions	K2 Former et informer les acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux PNA Tortue d'Hermann PNA Cistude d'Europe

BIBLIOGRAPHIE

- BOSC V., 2006a. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2006*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, 45p.
- BOSC V., 2006b. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2006. Cartographies*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, 76p.
- BOSC V., 2007a. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2006 et 2007*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, OEC, 68p.
- BOSC V., 2007b. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2007. Cartographies*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, OEC, 51p.
- BOSC V., 2008. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2008*. AAPNRC/CEN-Corse, DIREN-Corse, OEC, 57p.
- BOSC V., 2009. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2009*. AAPNRC/CEN-Corse, DREAL-Corse, OEC, 55p.
- BOSC V., 2010. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2010*. AAPNRC/CEN-Corse, DREAL-Corse, OEC, 54p.
- BOSC V., en cours. *Inventaire de la Tortue d'Hermann en Corse. Prospections 2011*. AAPNRC/CEN-Corse, DREAL-Corse, OEC. Non publié
- BOSC V. et MASSONI C, en cours. *Mise en œuvre du Plan National d'Actions « Tortue d'Hermann » en région Corse. Etat d'avancement*. Non publié
- BRIOLA M. et SOREL D, 2009. *Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann (Testudo hermanni hermanni, Gmelin), 2009-2014. Brochure de synthèse*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer, Paris.
- CARRY A., LOMBARDINI K. et NOUGAREDE JP, 2000. *Evaluation des populations de Tortues d'Hermann sur 3 sites de la cote orientale de la Corse proposés au titre du réseau Natura 2000*. SOPTOM-Corse, DREAL Corse : 46 p
- CHEYLAN M., CATARD A., LIVOREIL B. et BOSC V., 2009. *Plan national d'actions en faveur de la Tortue d'Hermann (Testudo hermanni hermanni, Gmelin), 2009-2014*. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de la Mer, Paris. 148p.
- COSTA C., NOUGAREDE J.-P., CHEYLAN M., juin-juillet 2005. Les tortues de Porto-Vecchio. **STANTARI** n°1, 11-17, 7p.
- CRPF, 2006, Schéma régional de gestion sylvicole de Corse, 142p.

- FAGGIO G., 2007. Renforcement de la ligne 90kV Bonifacio-Porto-Vecchio - Etude d'impact sur la faune et propositions de mesures de réduction d'impact, AAPNRC/AMBE, 29p
- GAMISANS G., 1999, La végétation de la Corse, édisud, 392 p.
- JEANMONOD D., GAMISANS G., 2007, *Flora Corsica*, Edisud, 156 p.
- LEVADOUX D., août-octobre 2006. Les cistudes à l'étude. **STANTARI** n°6, 18-24, 7p.
- NOUGAREDE J.P. 1994: Incidence de l'abandon des activités agro-pastorales sur la Tortue d'Hermann en Corse. Parc Nat. rég. Corse. Rapport Préliminaire. 44p
- NOUGAREDE J.P. 1995 (a): Identification des habitats favorables à la tortue d'Hermann en Corse. Rapport DIREN Corse/ Soptom Corse.90p.
- NOUGAREDE J.P.1995 (b): Impact des incendies d'Août 1994 sur les populations de tortues d'Hermann en Corse du Sud. Rapport DIREN Corse/Soptom Corse; 50 p.
- NOUGARÈDE, J-P., 1998. *Principaux traits d'histoire naturelle d'une population de tortue d'Hermann (Testudo hermanni) dans le sud de la Corse*. Diplôme de l'EPHE, Montpellier. 344 p + annexes.
- NOUGARÈDE, J-P., 1998. *Inventaire des populations de Tortue d'Hermann et des habitats préférentiellement fréquentés dans le sud de la Corse dans le cadre de la Directive 92/43 CEE Natura 2000*. DIREN-Corse, SOPTOM-Corse, 81 p.
- PANAOTIS C., RIFFARD O., 2002, Guide technique pour la gestion des forêts de chêne-liège en Corse-du-sud. ODARC, DDAF, Imprimerie bastiaise, 40p.
- PARADIS G., POZZO DI BORGIO M.-L., février-Avril 2007, Les mares temporaires : un habitat remarquable. **STANTARI** n°8, 19- 27, 11p.
- PEINADO J., BOSCH V., DESTANDAU R., FLEURIAU R., 2011, Tentative d'éradication et de sensibilisation du public aux problématiques liées aux espèces exotiques. Élaboration d'une méthode de piégeage sur le site test de l'embouchure du Rizzanese (Propriano, Corse-du-sud). Synthèse de deux années d'étude 2009-2010, 15p.
- ROCHE B., DOMMANGET J.-L., GRAND D., PAPAZIAN M., 2004, *Atlas des odonates de Corse*, Direction Régionale de l'Environnement, Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA) – Société française d'odonatologie. Rapport non publié, 128 p.

ROCHE B., 2001, Atlas des poissons d'eau douce de Corse, Direction Régionale de l'Environnement, Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA), Rapport non publié 56 p.

Sites internet :

Application OGREVA : <http://195.221.141.2/OGREVA/>

Site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Site de l'association FREDON : <http://www.fredon-corse.com>

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté n°2010-322-0005 du 18 novembre 2010 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR9400588 « Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio » (zone spéciale de conservation).....	113
Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion du COPIL du 28 janvier 2011.....	117
Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion du COPIL du 22 septembre 2011.....	120
Annexe 4 : Liste des présents lors de la première journée des commissions « Agriculture » et Forêt » du 4 octobre 2011.....	124
Annexe 5 : Liste des présents lors de la deuxième journée des commissions « Agriculture » et Forêt » du 25 octobre 2011.....	125
Annexe 6 : Compte-rendu de la réunion du COPIL du 14 novembre 2011.....	126
Annexe 7 : Arrêté n°...-...-... du ... portant approbation du Document d'objectifs du site n°FR9400588 « Subéraie de Ceccia / Porto-Vecchio » (zone spéciale de conservation).....	130
Annexe 8 : Code des bonnes pratiques sylvicoles, CRPF Corse.....	132
Annexe 9 : Arrêté n°2010-348-0003 du 14 décembre 2010 fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) des terres au titre de la campagne 2011 dans les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.....	147
Annexe 10 : Arrêté n°2010-348-0002 du 14 décembre 2010 fixant les « usages locaux » relatifs aux déclarations de surfaces au titre de la campagne 2011 pour les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.....	154
Annexe 11 : Modèle de convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, visée par l'Article L481-1 du Code rural.....	158
Annexe 12 : Cahier des clauses techniques de travaux en rivière (CCTP Restauration de la ripisylve), CRPF Corse.....	169
Annexe 13 : Chartes de bonnes pratiques de la gestion de la végétation sous et aux abords des lignes électriques, octobre 2006.....	178
Annexe 14 : Règlement départemental d'aide relatif à l'aménagement foncier agricole et rural - Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux agricoles et forestiers en l'absence d'un périmètre d'aménagement foncier et avec transfert de propriété par acte notarié (Article L124-4 et R124-1 à 2 du Code rural), CDAF du Conseil général de la Corse-du-Sud.....	191
Annexe 15 : Fiche technique - Aménagement et mesure pour la Cistude d'Europe (tortues-ducs), AAPNRC.....	197

Annexe 16 : Tableau d'analyse des menaces concernant la Tortue d'Hermann, élaboré par Marc CHEYLAN pour les besoins du programme Life Tortue d'Hermann.....	199
Annexe 17 : Propositions de mesures concernant la Tortue d'Hermann, élaborées par Jean-Pierre NOUGAREDE pour les besoins du DOCOB Natura 2000 « Subéraie de Ceccia ».....	206
Annexe 18 : Etude complète de la Mare temporaire de Muratello, OEC/ CBN Corse (2007).....	210